



RAPPORT DU COMPTE
2021 **ADMINISTRATIF**



Le présent rapport a pour objet de vous présenter les résultats du compte administratif 2021 du budget principal et des budgets annexes.

Le compte administratif est le document par lequel le Maire rend compte du mandat que l'Assemblée lui a confié lors du vote du budget.

Il récapitule l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ne prend pas part au vote.

SOMMAIRE

PARTIE 1

QUESTIONS À JOËL BRUNEAU	6
D'OÙ EST VENU L'ARGENT ?	8
OÙ EST ALLÉ L'ARGENT ?	8
LA VILLE DE CAEN INVESTIT POUR VOTRE FUTUR	9
GLOSSAIRE	10

SOMMAIRE

PARTIE 2

RAPPORT FINANCIER SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2021

I. LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	13
II. L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET	15
III. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET LES RATIOS D'ANALYSE	16
1. Les soldes intermédiaires de gestion	16
2. Analyse rétrospective des soldes intermédiaires de gestion	17
3. Les ratios d'analyse financière	18
IV. LE FONCTIONNEMENT	19
1. Les dépenses de fonctionnement	19
1.1. Les charges à caractère général	20
1.2. Les charges de personnel	20
1.3. Les atténuations de produits	21
1.4. Les autres charges de gestion courante	22
1.5. Les charges financières et spécifiques	22
1.6. Analyse rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement	23
2. Les recettes de fonctionnement	24
2.1. La fiscalité directe	26
2.2. La fiscalité indirecte	28
2.3. La péréquation et les dotations	29
2.4. Les autres recettes de fonctionnement	31
2.5. Analyse rétrospective des recettes réelles de fonctionnement	32
V. INVESTISSEMENT 2021	34
1. Les dépenses d'investissement	34
1.1. Les dépenses d'équipement	35
1.2. Les dépenses financières	38
1.2. Analyse rétrospective des dépenses réelles d'investissement	39
2. Les recettes d'investissement	40
2.1 Les recettes définitives d'investissement	40
2.2 Les subventions d'investissement	40
2.3 La dette récupérable	40
2.4 Les autres recettes d'investissement	40
2.5 Les nouveaux emprunts et le résultat de clôture	41
2.6 Analyse rétrospective des recettes réelles d'investissement	41
BUDGETS ANNEXES	42
Budget annexe du théâtre	42
Budget annexe opérations d'urbanisme	43
Budget principal + budgets annexes (consolidation)	44
Ratios de synthèse	45

RAPPORT DE LA DETTE DE LA VILLE DE CAEN

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DE L'ANNÉE 2021	47
1.1. Le contexte économique et social	47
1.2. Focus sur l'évolution des taux en 2021	48
2. ANALYSE DE LA DETTE DE LA VILLE DE CAEN PAR BUDGET	49
2.1 Le Budget principal	49
Focus sur la dette récupérable	51
2.2 Le Budget annexe du théâtre	52
2.3 Le Budget consolidé	53
3. LA GESTION DE LA TRÉSORERIE	54
4. CONCLUSION	55

Questions à Joël Bruneau

Maire de Caen et président de la
Communauté urbaine Caen la mer



**LE COMPTE ADMINISTRATIF EST CONSIDÉRÉ
COMME LE JUGE DE PAIX « POLITIQUE »
CAR IL ÉTABLIT CONCRÈTEMENT SI LES
ENGAGEMENTS PRIS PAR LA MUNICIPALITÉ
LORS DU BUDGET PRIMITIF SONT TENUS. QU'EN
EST-IL DE CE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ?**

Ce qui donne de la crédibilité aux élus tient en une phrase : « Dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit ». Depuis 2015, la majorité municipale que j'anime est au travail pour « faire ». Malgré une sortie de crise Covid incertaine, nous sommes parvenus à tenir nos engagements vis-à-vis des Caennais.

Grâce à l'implication de tous, le projet politique sur lequel nous avons été élus en 2020 se concrétise.

Nous espérons que la situation géopolitique mondiale (covid en Chine, guerre en Ukraine) n'aura pas de conséquences trop lourdes sur le pouvoir d'achat des Français et sur le coût des matériaux qui peut clairement freiner nos investissements.

**LORS DU DÉBAT BUDGÉTAIRE 2021, VOUS AVEZ
- COMME LORS DE VOTRE PRÉCÉDENT MANDAT -
SOUHAITÉ INVESTIR MASSIVEMENT POUR
L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE. EST-CE QUE CETTE
VOLONTÉ S'EST TRADUITE DANS LES FAITS ?**

L'avenir d'une ville, d'un pays passe naturellement par la jeunesse.

Donner les moyens à chaque petit Caennais de se former, de se réaliser et de réussir constitue la pierre angulaire de ma vision d'une République saine. Si l'Etat doit y contribuer par l'enseignement, les collectivités ont la responsabilité d'offrir des écoles fonctionnelles et équipées des outils d'apprentissage modernes. C'est ce que nous avons fait dans le groupe scolaire Lemièrre et que nous allons poursuivre dans les prochaines années.

La jeunesse, c'est l'enseignement bien entendu mais c'est aussi l'épanouissement et l'apprentissage de disciplines artistiques, culturelles et sportives.

C'est la raison pour laquelle nous avons reconstruit la MJC Venoux et le théâtre des Cordes.

Particulièrement affectées par la crise sanitaire, nos associations constituent un pilier essentiel de la ville qui concourt au maintien du lien social. C'est la raison pour laquelle, l'équipe municipale a souhaité conserver des hauts niveaux d'accompagnement encore cette année.



©Studio 101 - Florence Grell

LA CRISE COVID ET L'INFLATION ONT AFFECTÉ PLUS PARTICULIÈREMENT LE POUVOIR D'ACHAT DES PLUS FRAGILES. L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE A-T-IL ÉTÉ À LA HAUTEUR ?

Si de nombreux dispositifs, Etat et Département, existent pour accompagner les plus fragiles, la ville reste mobilisée pour les Caennais qui nécessitent une aide.

C'est pourquoi, notre soutien au CCAS a été de l'ordre de près de 13 M€ en 2021. Effort que nous continuons à produire car les difficultés semblent malheureusement être devant nous.

S'AGISSANT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, QUELLES SONT LES MESURES CONCRÈTES QUE VOUS AVEZ RÉALISÉES POUR CONTRIBUER, À VOTRE ECHELLE, À LA LIMITATION DES GAZ À EFFET DE SERRE NOTAMMENT ?

Notre action en matière de transition écologique ne date pas d'hier. Dans le précédent mandat, de nombreuses actions concrètes ont été menées (le bâtiment de l'école Pondaven est à énergie positive) et se poursuivent comme le remplacement de l'éclairage public par de la technologie led.

Le réseau cyclable, qui s'est déjà largement développé entre 2014 et 2020, continue d'être amélioré en veillant à ce que tous les usagers de l'espace public puissent trouver leur place.

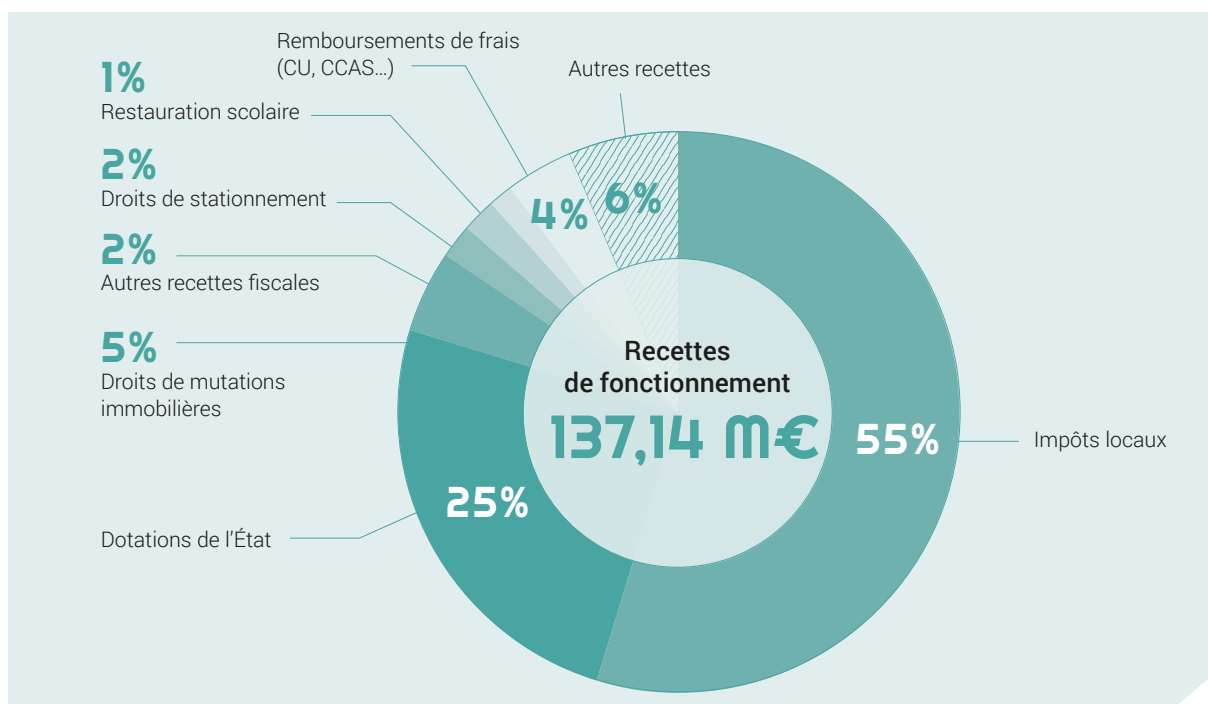
Enfin, nous venons d'achever la renaturation du plan d'eau de la forêt de Grimbosq qui permettra aux usagers de cet espace forestier proche de Caen de redécouvrir un lieu où la biodiversité va reprendre ses droits.

DE NOMBREUX CHANTIERS ENGAGÉS ARRIVENT DONC À LEUR TERME. D'AUTRES SONT LANCÉS. LE RYTHME DES INVESTISSEMENTS EST IMPORTANT. COMMENT EXPLIQUEZ-VOUS CELA ?

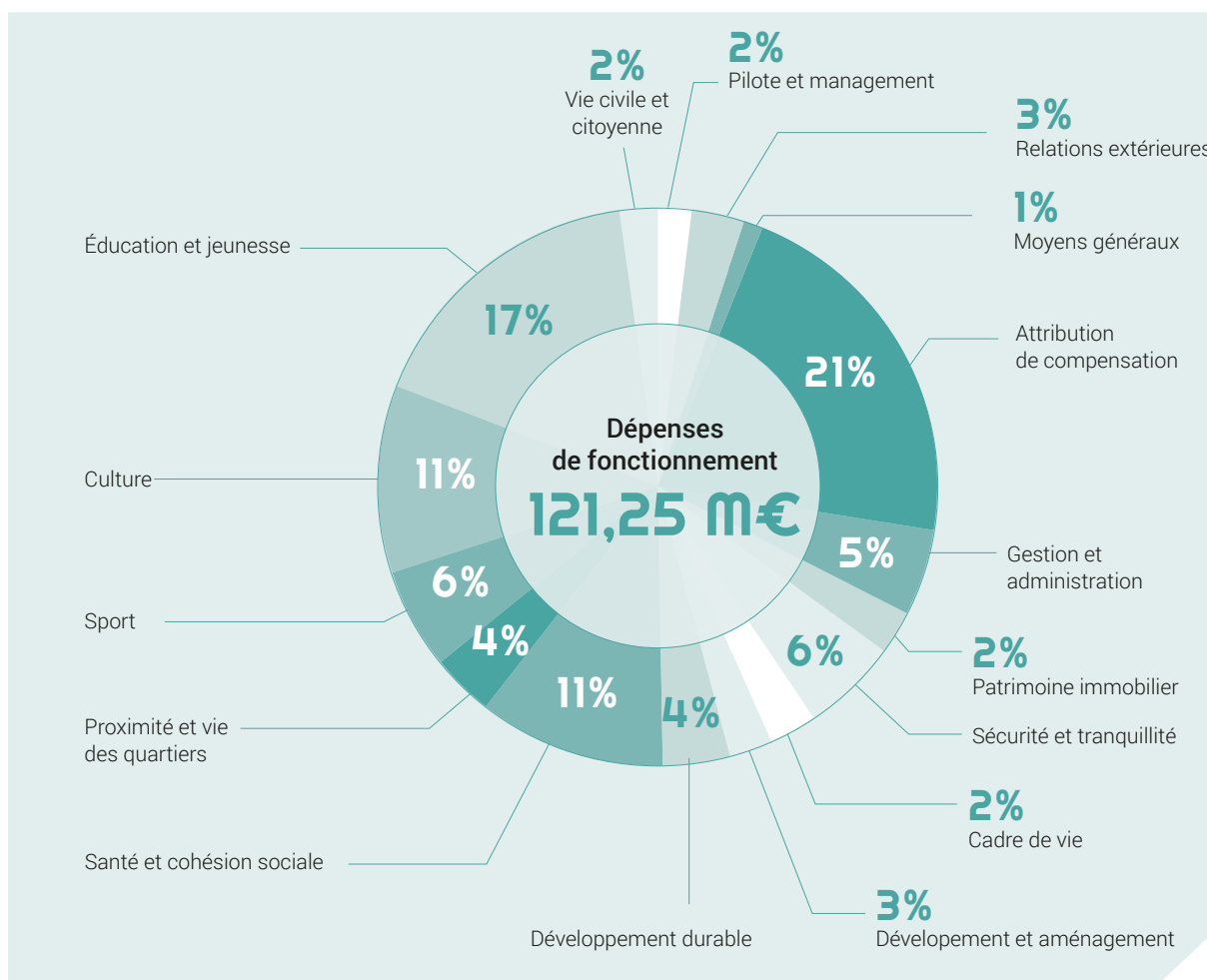
Si j'ai la chance d'animer une équipe d'élus pleinement engagés pour leur ville, il faut également tirer un coup de chapeau aux services de la ville. Sans eux, rien ne pourrait se faire. Après une période Covid où ils ont été en première ligne, ils ont poursuivi leurs dossiers et ne manquent pas d'énergie pour nous aider à concrétiser notre projet politique.

Je souhaite, au nom de mes collègues élus, les remercier une nouvelle fois ici pour leur engagement sans faille pour Caen et les Caennais.

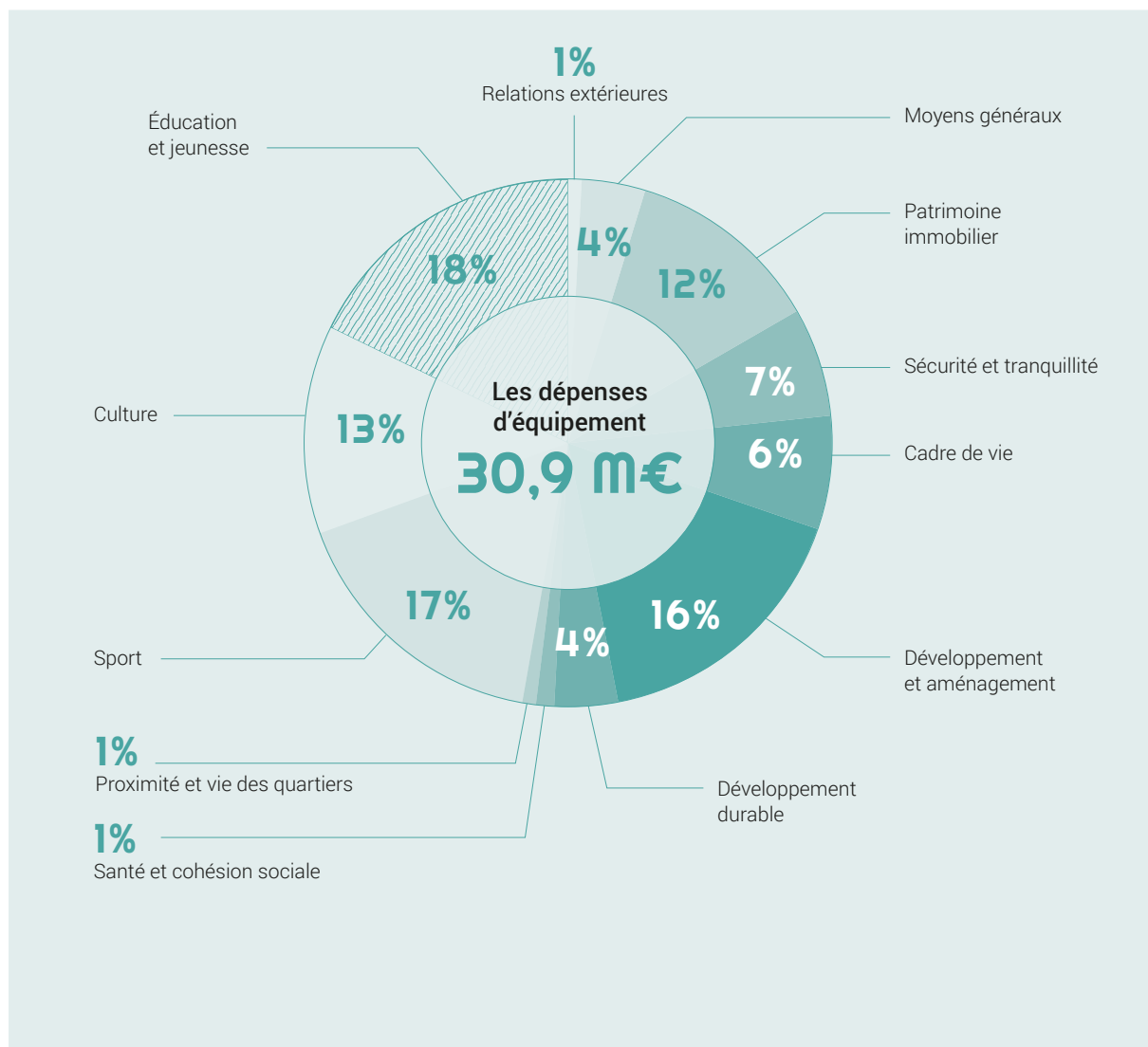
D'OÙ EST VENU L'ARGENT ?



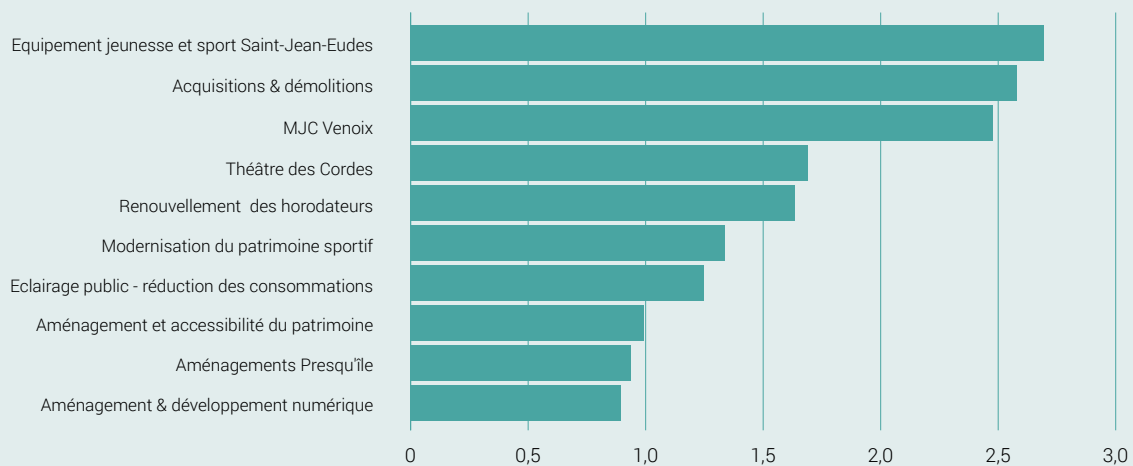
OÙ EST ALLÉ L'ARGENT ?



LA VILLE DE CAEN INVESTIT POUR VOTRE FUTUR



PALMARÈS DES PRINCIPALES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DE 2021



En millions d'euros

GLOSSAIRE

Capacité de désendettement : ratio calculant le temps nécessaire pour rembourser intégralement la dette si l'ensemble de l'épargne brute devait y être affectée.

Compte administratif : compte établi et présenté par le maire, retraçant les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Compte de gestion : compte établi par le trésorier, retraçant les débits et les crédits de la collectivité. Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Dotations générales de décentralisation (DGD) : dotation de l'État aux collectivités locales, versée en compensation des transferts de compétences (partie fonctionnement).

Dotations globales de fonctionnement (DGF) : La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Pour chaque catégorie de collectivité, on peut la diviser en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées.

Dotations nationales de péréquation (DNP) : La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004.

Dotations de solidarité communautaire (DSC) : La dotation de solidarité communautaire est un versement au profit des communes membres qui est effectué par les groupements soumis aux régimes de la taxe professionnelle unique ou de la taxe professionnelle de zone. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité. Cette dotation est instituée de manière obligatoire par le conseil communautaire. Il doit alors adopter une délibération à la majorité des deux tiers de ses membres.

Dotations de solidarité urbaine (DSU) : La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : Les droits de mutation, qui comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, sont dus à l'occasion d'une « mutation », c'est-à-dire lorsqu'un bien change de propriétaire. Ils sont perçus par les notaires, puis reversés aux départements et aux communes.

Épargne brute : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement après paiement des intérêts de la dette (soit : épargne de gestion moins intérêts de la dette).

Épargne de gestion : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement avant paiement des intérêts de la dette.

Épargne nette : épargne brute, diminuée des remboursements de la dette.

Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : dotation de l'État destinée à rembourser aux collectivités locales la TVA acquittée sur leurs biens d'équipement.

Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : Le FNGIR permet de compenser, pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle et ainsi assurer la stricte neutralité financière.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : fond de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités, créé par la loi de finances de 2011 et mis en place en 2012, à la suite de la suppression de la taxe professionnelle. Le FPIC prend ses contributions dans les blocs communaux ayant un potentiel financier agrégé (PFIA) important pour les redistribuer aux blocs communaux ayant un potentiel financier agrégé peu important. Les fonds pris et reversés par le FPIC sont répartis entre les intercommunalités et leurs communes en fonction des accords locaux.

Forfait de post-stationnement (FPS) : Le forfait post stationnement remplace l'amende en cas de stationnement non payé. La Ville de Caen perçoit le forfait puis le reverse à la Communauté urbaine. Le reversement est minoré des coûts de collecte.

Provisions : Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente. La réalisation du risque ou de la charge est rendue probable par un événement survenu ou en cours. Si en fin de compte le risque ne se produit pas, on procède alors à des reprises sur provisions.

Taux d'épargne brute : pourcentage des recettes réelles de fonctionnement dégagées après paiement des charges de fonctionnement pour permettre le financement de la section d'investissement.

Résultat :

Le **résultat de l'exercice** correspond à la différence entre les titres et les mandats d'une section budgétaire. Il s'agit d'un excédent si la différence est positive, d'un déficit sinon.

Le **résultat cumulé** s'obtient en ajoutant au résultat de l'exercice le résultat antérieur reporté et la somme algébrique des restes à réaliser.

La somme algébrique des résultats cumulés des deux sections hors restes à réaliser correspond au **fonds de roulement**.

PARTIE 2

RAPPORT FINANCIER
SUR L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE 2021

I. LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

L'exercice 2021 présente les équilibres suivants :

1.

Les dépenses totales de l'exercice 2021 s'élèvent à 180 M€ dont 127,05 M€ pour le fonctionnement et 52,95 M€ pour l'investissement. Les dépenses de fonctionnement se décomposent en 121,2 M€ de dépenses réelles et 5,79 M€ de dépenses d'ordre. Les dépenses d'investissement sont constituées par 47,94 M€ d'opérations réelles et 5 M€ d'opérations d'ordre.

2.

Les recettes totales s'élèvent à 193,97 M€ dont 140,88 M€ de recettes de fonctionnement et 53,08 M€ de recettes d'investissement. Les recettes de fonctionnement se décomposent en 137,14 M€ de recettes réelles et 3,7 M€ de recettes d'ordre. Les recettes d'investissement se répartissent en 36,89 M€ de recettes réelles, 7,06 M€ de recettes d'ordre et 9,14 M€ d'excédent d'investissement capitalisé (1068).

3.

Le résultat de l'exercice est donc excédentaire de 13,97 M€ se décomposant en un excédent d'investissement de 0,13 M€ et un excédent de fonctionnement de 13,84 M€.

4.

Le résultat de clôture, après prise en compte des résultats antérieurs (4,8 M€ de reprise du déficit N-1 en investissement et 1,09 M€ de reprise de l'excédent N-1 en fonctionnement), est excédentaire de 10,25 M€.

5.

Le résultat global cumulé de l'exercice, après la prise en compte des restes à réaliser en dépenses (1,23 M€) est en excédent de 9,01 M€.

L'excédent disponible sera réintégré lors du Budget Supplémentaire 2022 en fonction de l'affectation des résultats décidée préalablement par l'assemblée délibérante.



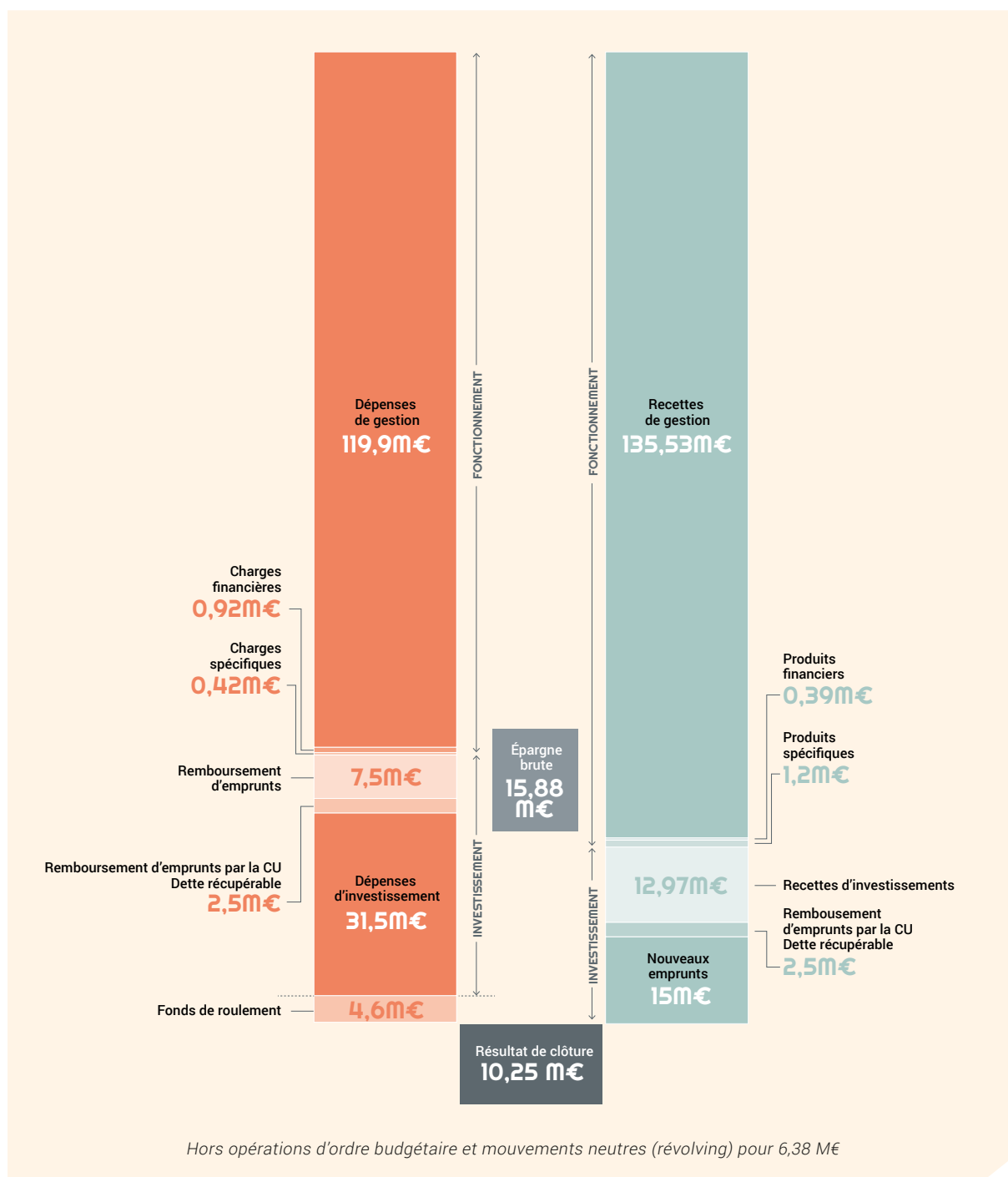
L'ensemble des résultats est récapitulé dans le tableau qui suit.

RESULTAT DU CA 2021 - BUDGET PRINCIPAL			
Objet	Investissement 2021	Fonctionnement 2021	Totaux 2021
RECETTES	53 084 093	140 881 180	193 965 273
Recettes réelles	36 887 249	137 137 628	174 024 876
Recettes d'ordre	7 060 296	3 743 552	10 803 849
Affectation (1068)	9 136 548		9 136 548
DÉPENSES	52 950 578	127 045 628	179 996 206
Dépenses réelles	47 939 142	121 253 215	169 192 357
Dépenses d'ordre	5 011 436	5 792 413	10 803 849
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B)	133 515	13 835 552	13 969 068
RESULTATS ANTERIEURS	-4 811 308	1 091 244	-3 720 064
Dépenses d'investissement (001)	4 811 308		4 811 308
Recettes de fonctionnement (002)		1 091 244	1 091 244
RÉSULTAT DE CLOTURE (C+D)	-4 677 792	14 926 796	10 249 004
SOLDE DES RESTES A REALISER	-1 234 048	0	-1 234 048
Dépenses	1 234 048		1 234 048
Recettes	0		0
RESULTAT CUMULE (E+F)	-5 911 840	14 926 796	9 014 956



© François Decaens

II. L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET



Cette présentation synthétique du budget principal permet d'avoir une vision générale des résultats de l'année 2021 et des montants consacrés à chaque grande catégorie de dépenses (dépenses et recettes de gestion, dépenses et recettes financières et exceptionnelles, dépenses et recettes d'investissement...) à l'exclusion des opérations d'ordre.

Cette présentation permet également de visualiser rapidement la capacité d'autofinancement (épargne brute) dégagée par notre collectivité par la section de fonctionnement, le montant du recours à l'emprunt et, par différence, l'endettement

(emprunt > remboursement d'emprunt) ou le désendettement (emprunt < remboursement d'emprunt) de la Ville.

Le montant de l'épargne brute dégagée pour le financement de l'investissement est de 15,88 M€.

Le recours aux nouveaux emprunts a été de 15 M€ en 2021 (15 M€ en 2020) et le remboursement en capital de 7,5 M€, soit un endettement net de 7,5 M€ en 2021. Le fonds de roulement s'améliore de 4,6 M€ en 2021. L'excédent de clôture est de 10,25 M€ (hors reports).

III. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET LES RATIOS D'ANALYSE

1. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Le tableau ci-après détaille le calcul des soldes intermédiaires de gestion de la Ville. Ces soldes (épargne de gestion, épargne brute ou capacité d'autofinancement, épargne nette) témoignent de l'évolution de la situation financière de la Ville.

Objet	2020	2021	Evolution 2021/2020
Recettes courantes de fonctionnement	134 439 651	135 529 803	0,8%
Dépenses courantes de fonctionnement	120 879 269	119 919 166	-0,8%
ÉPARGNE DE GESTION	13 560 382	15 610 637	15,1%
Produits financiers	450 645	393 587	-12,7%
Frais financiers	1 057 780	916 020	-13,4%
<i>Solde financier</i>	<i>-607 135</i>	<i>-522 433</i>	<i>-14,0%</i>
Produits spécifiques et reprise sur provision	5 302 491	1 214 238	-77,1%
Charges spécifiques	252 513	418 028	65,5%
<i>Solde des opérations spécifiques</i>	<i>5 049 979</i>	<i>796 209</i>	<i>-84,2%</i>
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	140 192 788	137 137 628	-2,2%
TOTAL DES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	122 189 562	121 253 215	-0,8%
ÉPARGNE BRUTE (CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT)	18 003 226	15 884 413	-11,8%
Remboursement total en capital de la dette	10 059 514	10 057 502	0,0%
Remboursement en capital de la dette par la CU	-2 763 685	-2 533 378	-8,3%
Solde du remboursement en capital de la dette	7 295 829	7 524 124	3,1%
ÉPARGNE NETTE	10 707 397	8 360 289	-21,9%

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses courantes de fonctionnement. Ce solde intermédiaire de gestion tient compte des dépenses récurrentes de la collectivité pour assurer son fonctionnement quotidien. Il ne tient pas compte de la politique d'investissement puisqu'il est calculé avant la prise en compte des frais financiers et des produits financiers. Il neutralise également les dépenses et recettes exceptionnelles. L'épargne de gestion s'établit en 2021 à 15,61 M€ en hausse de 15% par rapport à 2020 (13,56 M€).

L'épargne brute est obtenue après la prise en compte du solde des opérations financières et du **solde des opérations exceptionnelles**. Ce solde d'épargne peut être également dégagé par le solde des dépenses et recettes réelles de fonctionnement.

Les frais financiers au compte administratif 2021, avec 0,92 M€, sont en baisse par rapport à 2020 de 13,4%. Ce résultat est en réalité l'effet direct d'un niveau des taux d'intérêt au plus bas historique. La quote-part des frais financiers pris en charges par la CU au titre de la dette récupérable s'élève à 0,39M€.

Le solde des opérations financières s'améliore de 14%.

Le **solde des opérations spécifiques** impacte quant à lui très fortement le niveau d'épargne brute. Il est en forte baisse de 4,25 M€.

Les **charges spécifiques** augmentent de 0,16 M€ et les produits spécifiques baissent de 4,09 M€. Les charges spécifiques étaient de 0,25 M€ en 2020 contre 0,42 M€ en 2021.

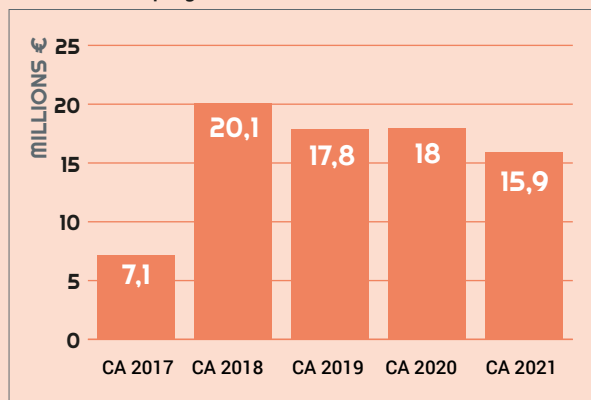
Les **produits spécifiques** dont le montant s'élève en 2021 à 1,2 M€ contre 5,3 M€ en 2020 enregistrent notamment les recettes liées au produit des cessions, aux remboursements d'assurance ou aux contentieux jugés et les reprises sur provisions. Sur 2021, il a été comptabilisé 1,08 M€ au titre des cessions d'immeubles contre 4,96 M€ en 2020.

Globalement, sous l'effet d'une **baisse des recettes réelles de fonctionnement de 2,2%** et d'une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 0,8%, l'**épargne brute** est en baisse de 2,12 M€ et se situe au 31 décembre 2021 à 15,9 M€ contre 18 M€ en 2020.

L'**épargne nette** obtenue après déduction du remboursement de l'annuité de la dette en capital est également en baisse et s'élève à 8,36 M€ contre 10,71 M€ en 2020 avec une stabilité du remboursement en capital de la dette en 2021 par rapport à 2020. Le niveau de l'épargne nette reste néanmoins très largement positif.

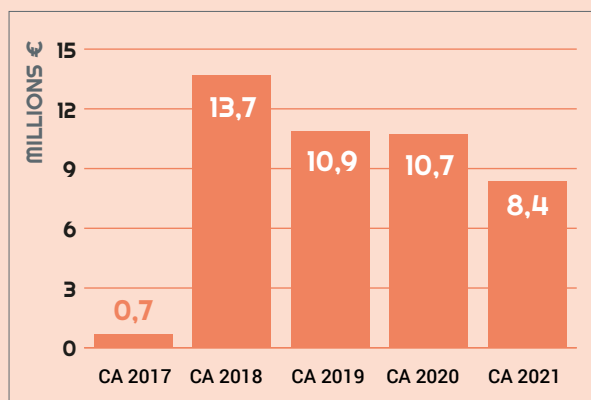
2. ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Évolution de l'épargne brute



Depuis 2017, année de la création de la CU, l'épargne brute est restée à un niveau élevé. La hausse entre 2017 et 2018 est due au transfert du produit des amendes de police pour 2,5 M€. Cette recette comptabilisée jusqu'en 2017 à la section d'investissement du budget Ville est venue réduire en 2018 le montant de l'attribution de compensation versé par la Ville à la CU et comptabilisé en dépenses de fonctionnement. L'épargne brute a donc mécaniquement, augmenté de 2,5 M€. Depuis 2018, ce sont les efforts de rationalisation budgétaire effectués sur les dépenses de fonctionnement (charges de personnel et charges à caractère général) qui ont permis la stabilisation des dépenses de fonctionnement. Par conséquent, la Ville a pu profiter de la dynamique de ses recettes de fonctionnement pour améliorer son épargne brute.

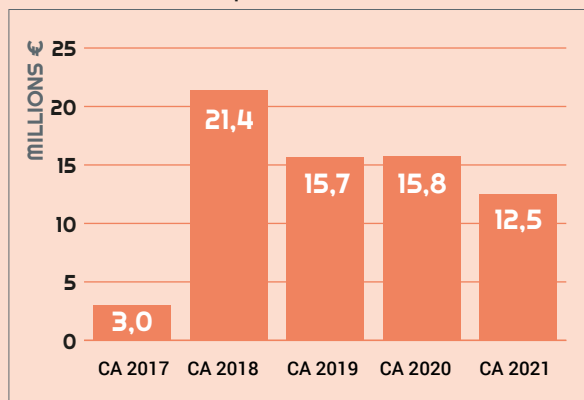
Évolution de l'épargne nette



L'épargne nette a globalement suivi la même trajectoire que l'épargne brute. Le remboursement en capital de la dette étant resté relativement stable sur la période.

L'épargne nette était positive mais à un niveau très bas en 2017. Ce phénomène n'a duré qu'une seule année. Il était dû au transfert, en 2017, de 5,8 M€ de charges nettes d'investissement à la CU. Ces charges d'investissement comptabilisées à partir de 2017 dans l'AC en dépenses de fonctionnement ont dégradé fortement les ratios de la Ville.

Évolution du critère d'équilibre réel



Le critère d'équilibre réel est resté largement positif sur toute la période malgré la dégradation des ratios provoquée par les transferts de charges d'investissement à la CU. Son évolution est due aux recettes propres d'investissement et notamment aux produits de cessions qui par nature varient fortement d'une année sur l'autre.



©Francis Decaens

3. LES RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principaux ratios d'analyse financière. Nous pouvons nous concentrer sur l'évolution de 2 de ces ratios qui constituent les ratios de pilotage des finances de la Ville, à savoir le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement.

RATIOS D'ENDETTEMENT	2020	2021	Evolution 2021/2020
Endettement au 1 ^{er} Janvier	73 832 230	81 536 401	10%
Endettement au 31 décembre	81 536 401	89 012 277	9%
Variation de l'encours de dette	7 704 171	7 475 876	-3%
Endettement/Recettes réelles de fonctionnement	71,3%	80,0%	12%
Capacité de désendettement (en années)	4,5	5,6	24%
Annuité/Recettes réelles de fonctionnement	6,9%	7,2%	5%
Taux d'intérêt moyen	0,98	0,91	-7%
AUTRES RATIOS	2020	2021	Evolution 2021/2020
Taux d'épargne brute (Epargne brute/RRF)	15,8%	14,3%	-9%
Rigidité des charges de structures (Charges de personnel/RRF)	37,0%	38,0%	3%

Le taux d'épargne brute calcule le pourcentage de recettes réelles de fonctionnement qui est dégagé après paiement des charges de fonctionnement pour permettre le financement de nos investissements. Il passe de 15,8% en 2020 à 14,3% en 2021 (-9%).

La capacité de désendettement est un ratio calculant le temps nécessaire pour rembourser intégralement la dette si l'ensemble de l'épargne brute devait y être affectée. L'évolution de ce ratio est extrêmement sensible à l'évolution

de notre épargne brute et dans une moindre mesure à notre politique d'endettement. Il est en très légère hausse à 5,6 ans en 2021. Le bon niveau de ce ratio est dû à un fort niveau de l'épargne brute. Il reste, en 2021, largement inférieur à 10 ans.

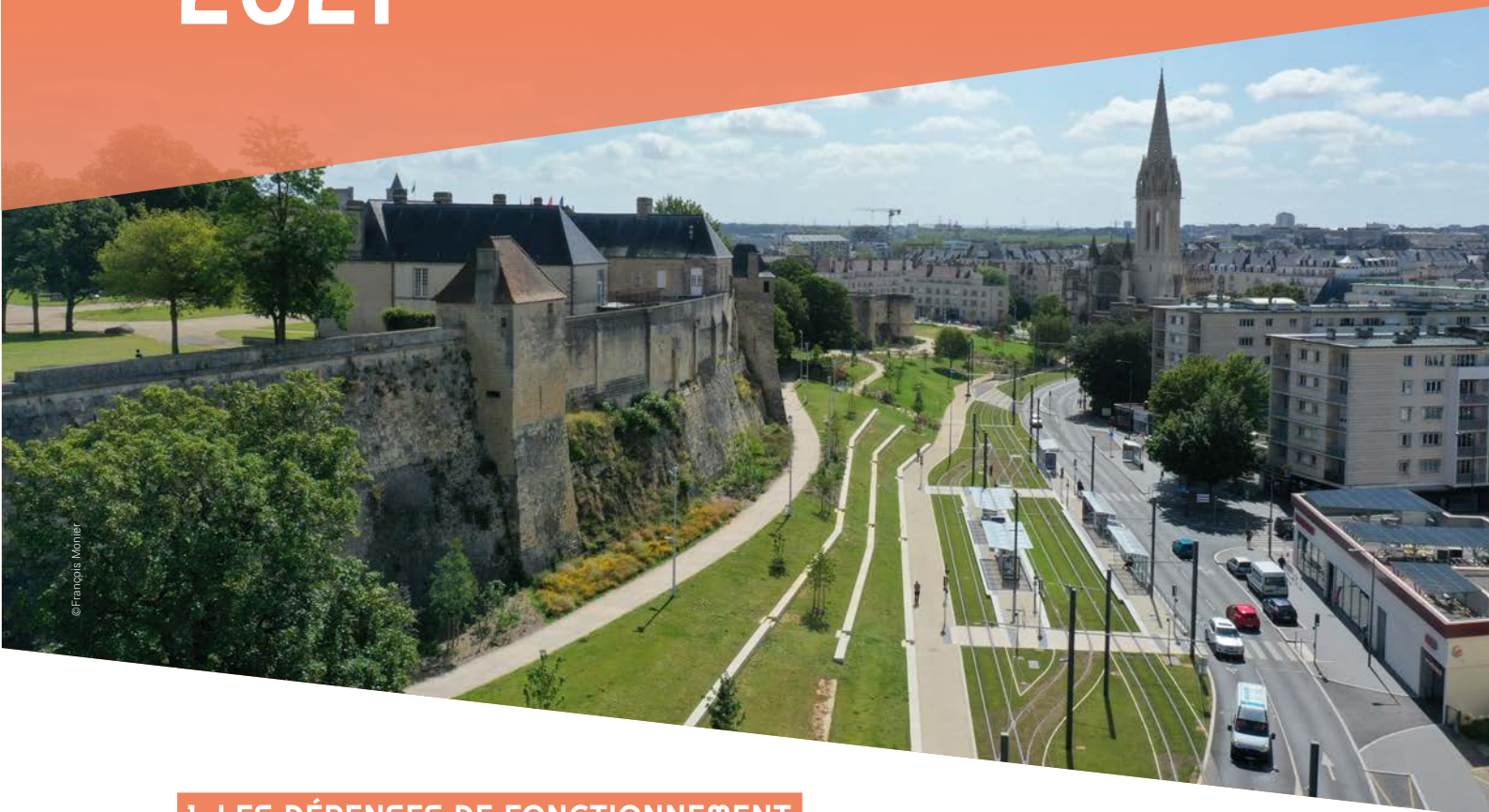
La rigidité des charges de structure évalue le poids des charges de personnel sur les recettes réelles de fonctionnement. Le niveau de ce ratio est en légère hausse entre 2020 et 2021. Il passe de 37% à 38 %.



©François Decaens

IV. LE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT 2021



1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses courantes de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élèvent à 119,9 M€ contre 120,87 M€ en 2020, représentant une baisse de 0,8%. Elles se composent **des charges à caractère général** pour 19,49 M€, **des charges de personnel** pour 42,23 M€, des atténuations de produits pour 26,3 M€ et des **autres charges de gestion courante** pour 31,95 M€ constituées principalement de participations, subventions.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par les dépenses de gestion énoncées ci-avant auxquelles on ajoute les **intérêts des emprunts** (0,92 M€) et les charges exceptionnelles (0,42 M€).

OBJET	2020	2021	Evolution 2021/2020
Charges à caractère général	20 488 502	19 490 394	-4,9%
Charges de personnel	42 316 639	42 229 934	-0,2%
Atténuations des produits	26 165 415	26 303 333	0,5%
Autres charges de gestion courante	31 908 714	31 895 505	0,0%
DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	120 879 269	119 919 166	-0,8%
Frais financiers	1 057 780	916 020	-13,4%
Charges spécifiques	252 513	418 028	65,5%
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	122 189 562	121 253 215	-0,8%

Les tableaux des sections suivantes détaillent les évolutions des principaux postes de dépenses de fonctionnement et permettent de témoigner de l'évolution des agrégats financiers de la Ville.

1.1. LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

OBJET	2020	2021	Evolution 2021/2020
Charges à caractère général	20 488 502	19 490 394	-4,9%

Les charges à caractère général représentent les dépenses récurrentes liées au fonctionnement quotidien de la collectivité. Ces dépenses représentent 16,3% des charges de fonctionnement.

Elles s'établissent en 2021 à 19,49 M€ contre 20,49 M€ en 2020, soit une baisse de 4,9%.

La plus grande partie des postes budgétaires est orientée à la baisse sous l'effet des efforts de rationalisation budgétaire poursuivis par les directions.

La baisse de près d'1 M€ sur le poste des charges à caractère général relève notamment d'une baisse des crédits mis en place pour limiter au maximum la propagation du covid 19 sur le territoire caennais avec l'achat de matériel de protection sanitaire (masques, gel, lingettes...). Le montant s'était élevé à 1,5 M€ en 2020 et n'a été que de 33 k€ en 2021 soit une baisse, uniquement sur ce poste de dépense, de plus de 1,47 M€.

Sur les postes de dépenses liées aux manifestations annulées, l'impact du covid 19 a été plus important en 2020 qu'en 2021 compte tenu de relative reprise de l'activité.

1.2. LES CHARGES DE PERSONNEL

OBJET	2020	2021	Evolution 2021/2020
Charges de personnel	42 316 639	42 229 934	-0,2%

Les charges de personnel baissent de 0,2% en 2021, soit - 87 K € sur l'ensemble du chapitre 012.

La diminution globale s'explique à la fois par :

- la baisse des dépenses liées aux conventions de mises à disposition du personnel ;
- la diminution des versements de primes exceptionnelles (primes COVID) et des allocations chômage ;
- ainsi que le renouvellement des agents (moins d'ancienneté) ;

Malgré l'augmentation :

- des dépenses liées aux contractuels non permanents, notamment en raison de la mobilisation d'un nombre plus important d'agents sur les élections de 2021, ainsi que de la reprise des vacataires et des saisonniers, plus nombreux en 2021 qu'en 2020 en lien avec le COVID ;
- des dépenses liées aux heures supplémentaires et complémentaires, s'expliquant également en partie par les élections ;
- des indemnités de fin de contrats qui n'existaient pas en 2020.

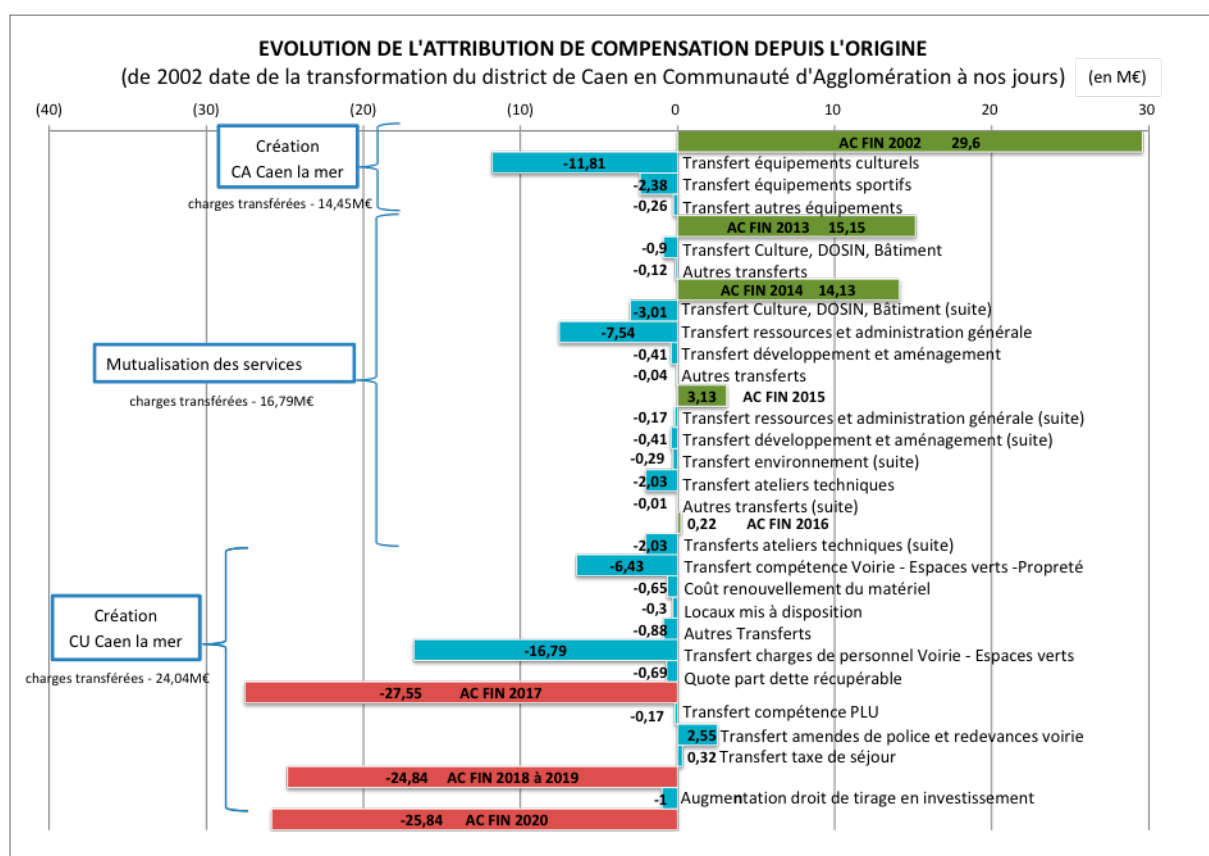
1.3. LES ATTÉNUATIONS DE PRODUITS

OBJET	2020	2021	Evolution 2021/2020
Atténuations des produits	26 165 415	26 303 333	0,5%

Les atténuations de produits enregistrent essentiellement les reversements effectués par la Ville de Caen à la communauté urbaine par l'intermédiaire de l'attribution de compensation. En 2021, le montant de l'attribution de compensation pour la Ville de Caen a été reconduite pour 25,8 M€.

Compte tenu de la relative sortie de crise le reversement à la Communauté Urbaine du forfait post stationnement (FPS) s'est élevée en 2021 à 336 601 € contre 191 672 € en 2020.

Le prélèvement au titre du **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** voit son montant passer de 46 272 € à 32 617 €.



1.4. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

OBJET	2020	2021	Evolution 2021/2020
Autres charges de gestion courante	31 908 714	31 895 505	0,0%

Les autres charges de gestion courante sont stables et s'établissent à 31,9 M€.

Ce chapitre budgétaire enregistre les subventions et participations diverses. On retrouve ainsi les participations au budget du CCAS, aux budgets annexes (théâtre, ...), aux organismes tels que le Mémorial ainsi que l'ensemble des subventions versées aux partenaires de la Ville de Caen (associations, ...).

En matière de soutien aux associations, la majorité municipale a décidé de soutenir le secteur associatif en maintenant le niveau des subventions pour que l'ensemble des acteurs locaux soit en mesure de faire face aux effets de la crise sanitaire.

Cette année encore, pour affirmer sa solidarité vis-à-vis des plus fragiles dans un contexte social dégradé dû aux effets de la crise sanitaire, la municipalité a souhaité augmenter la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en la portant à 12,82 millions d'euros en 2021 contre 12,62 millions d'euros en 2020 soit une augmentation de 200 k€.

La subvention au budget annexe du théâtre est restée identique à celle de l'année dernière avec 4,1 M€ pour permettre au théâtre de soutenir l'ensemble de l'activité culturelle en lien avec la structure.

1.5. LES CHARGES FINANCIÈRES ET SPÉCIFIQUES

OBJET	2020	2021	Evolution 2021/2020
Frais financiers	1 057 780	916 020	-13,4%
Charges spécifiques	252 513	418 028	65,5%

Le montant des **charges financières** s'établit, en 2021, à 0,92 M€ contre 1,06 M€, en 2020, soit une diminution de 13,4% par rapport à 2020 grâce à la persistance du bas niveau des taux variables et à la structure de la dette de la Ville de Caen.

Le taux moyen de la dette de la Ville ressort ainsi à 0,86%, très en deçà des villes de notre strate (communes et EPCI de plus de 100 000 habitants) soit 1,73% (source : Finance Active, taux moyen calculé sur un panel de plus de 100 collectivités).

Les charges spécifiques, qui comptabilisent uniquement les annulations de titres sur exercices antérieurs, passent de 0,25 M€ en 2020 à 0,42 M€ en 2021.

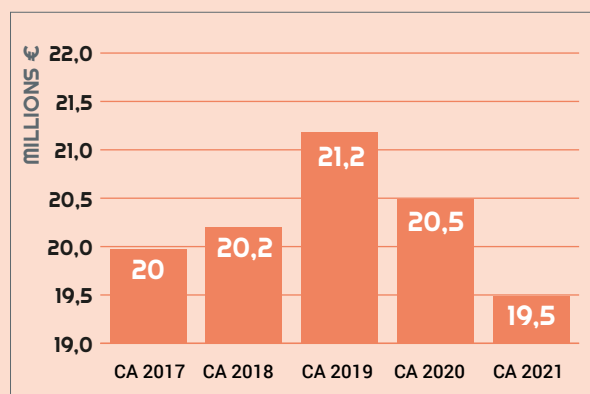
1.6. ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les efforts de rationalisation budgétaire effectués ces cinq dernières années ont permis une stabilisation des charges à caractère général.

La hausse observée entre 2018 et 2019 résulte du dynamisme de certaines dépenses obligatoires (fluides, contrats de maintenance).

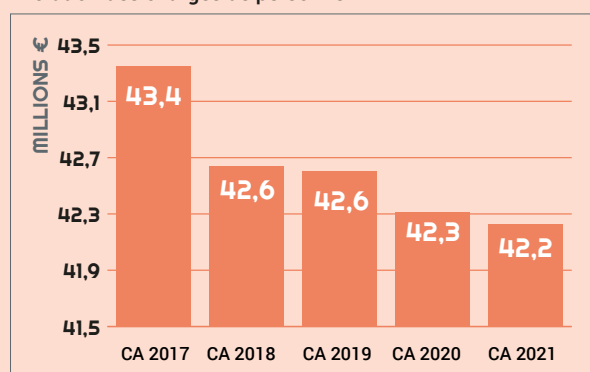
La baisse en 2020 et 2021 s'explique par l'annulation de nombreuses manifestations dans le contexte sanitaire.

Évolution des charges à caractère général



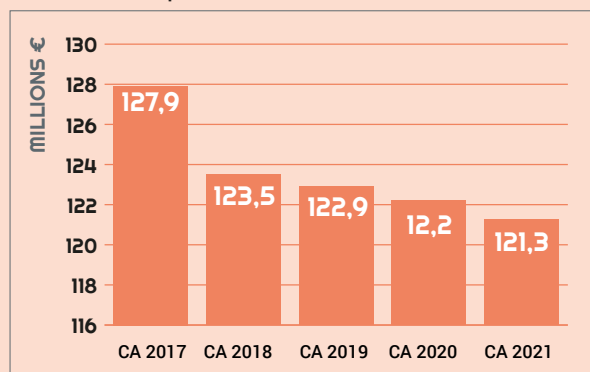
La stabilité observée du chapitre 012 s'explique par la poursuite du travail collaboratif entrepris avec les directions et le suivi rigoureux des dépenses de masse salariale. Elle prend également en compte les mesures découlant d'une politique volontariste locale.

Évolution des charges de personnel



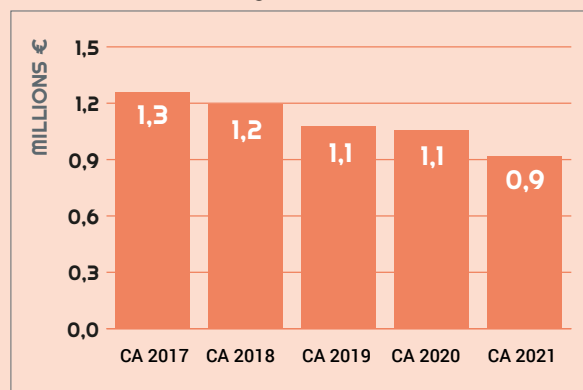
En tenant compte de la baisse technique de la subvention au CCAS de 1,5 M€, les efforts de gestion ont permis de maîtriser les dépenses réelles de fonctionnement ces 6 dernières années.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



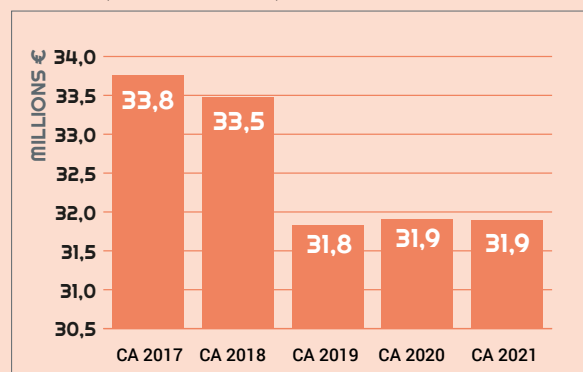
Grâce à une gestion optimisée et diversifiée de la dette, et des taux d'intérêts historiquement bas, la Ville réalise d'excellentes performances en termes de maîtrise des charges financières.

Évolution des autres charges financières



Depuis 5 ans, la majorité municipale a décidé de maintenir globalement sa politique de subventionnement. La baisse à compter de 2019 est une explication uniquement technique : les recettes versées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse pour cofinancer les actions en faveur de la petite enfance sont, à compter de 2019, directement versés au CCAS. La subvention de la Ville au CCAS a donc été réduite d'autant.

Évolution des autres charges de gestion courante (dont subventions)



©Solveig De La Hougue

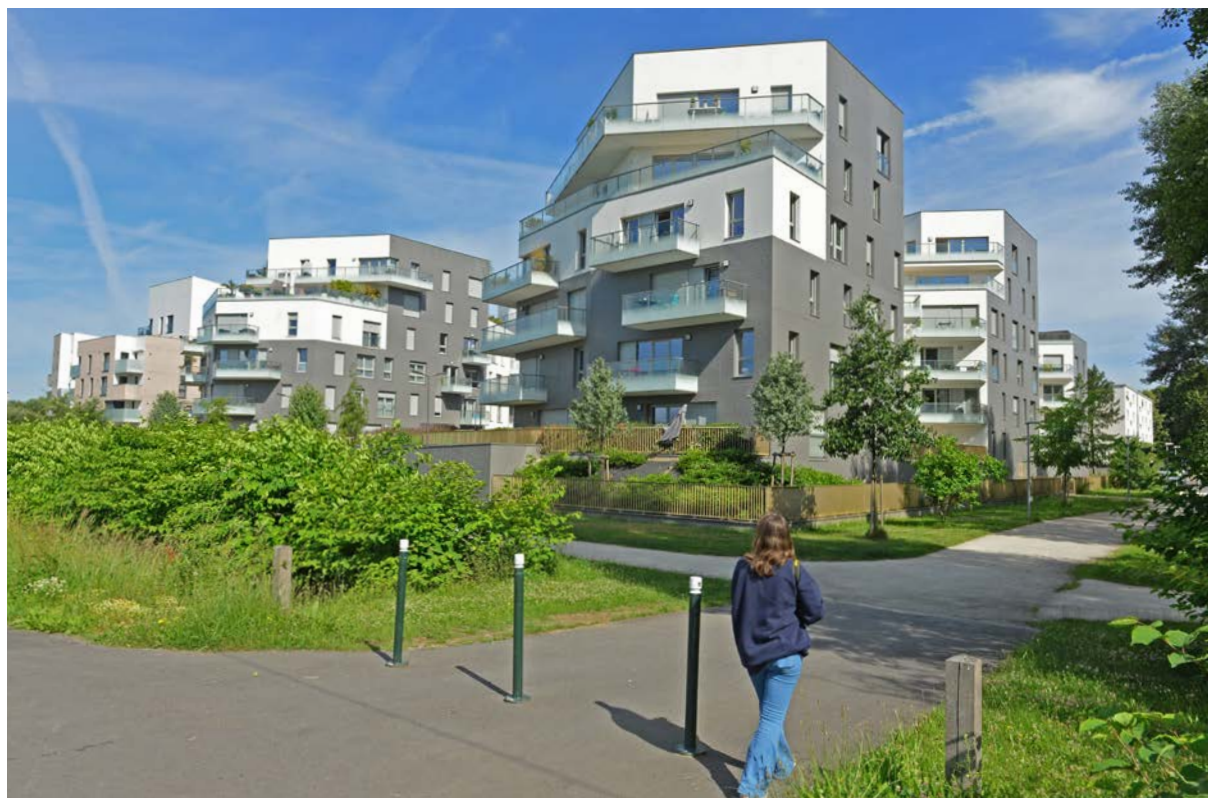
2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes courantes de fonctionnement** de l'exercice 2021 s'élèvent à 135,53 M€ contre 134,44 M€ en 2020, représentant une hausse de 0,8%. Elles se composent des **produits des services, du domaine et ventes diverses** pour 12,4 M€, des **impôts et taxes** pour 2,2 M€, de la **fiscalité locale** pour 84,07 M€, des **dotations, subventions et participations** pour 33,73 M€, des **autres produits de gestion courante** pour 2,34 M€ et des **atténuations de charges** pour 0,76 M€.

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont en baisse de 2,2% et sont constituées par les recettes de gestion énoncées ci-avant auxquelles on ajoute les **produits financiers** (0,39 M€) et les **produits spécifiques** (1,21 M€).

OBJET	2020	2021	Evolution 2021/2020
Produits des services, du domaine et ventes diverses	12 913 980	12 400 076	-4,0%
Impôts et taxes	82 684 161	2 226 743	4,4%
Fiscalité locale		84 073 009	
Dotations, subventions et participations	35 951 739	33 726 117	-6,2%
Autres produits de gestion courante	1 880 853	2 340 275	24,4%
Atténuations de charges	1 008 917	763 582	-24,3%
RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	134 439 651	135 529 803	0,8%
Produits financiers	450 645	393 587	-12,7%
Produits spécifiques	5 302 491	1 214 238	-77,1%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	140 192 788	137 137 628	-2,2%

Les recettes de fonctionnement se décomposent en cinq blocs, la fiscalité directe pour 75,21 M€, la fiscalité indirecte pour 8,97 M€, les recettes de péréquation et garantie de ressources pour 2,09 M€, les dotations et compensations pour 32,4 M€ et les autres recettes de fonctionnement pour 18,46 M€.



	Objet	CA 2020	CA 2021	Ev°CA2021/ CA2020
FISCALITÉ DIRECTE	Taxe d'habitation - TH (y compris THLV)	30 542 687	2 173 818	-92,9%
	Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	40 395 901	70 605 873	74,8%
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	109 059	121 716	11,6%
	Complément correcteur réforme TH		2 157 152	
	Rôles supplémentaires de TH, TFPB, TFPNB	227 893	134 418	-41,0%
	Taxe sur les pylônes électriques	15 258	15 606	2,3%
	Taxe sur les friches commerciales	2 403	5 219	117,2%
	Ss-total fiscalité directe	71 293 201	75 213 802	5,5%
FISCALITÉ INDIRECTE	Taxe additionnelle aux droits de mutation	6 138 925	6 220 569	1,3%
	Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 679 242	1 735 136	3,3%
	Taxe sur la publicité	304 100	175 191	-42,4%
	Droit de place	641 065	715 752	11,7%
	Prélèvement sur les paris hippiques	115 000	115 520	100,0%
	Droits de stationnement	0	0	
	Taxe funéraire	137 509	12 554	-90,9%
	Taxe de séjour (plaisanciers)	273	0	-100,0%
	Timbres fiscaux et autres	6	6	0,0%
Ss-total fiscalité indirecte	9 016 121	8 974 727	-0,5%	
PÉREQUATION ET GARANTIE DE RESSOURCES	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC	1 152 290	1 184 466	2,8%
	Dotation de solidarité communautaire - DSC	842 549	842 549	0,0%
	Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR	34 809	34 809	0,0%
	Fonds départemental de péréquation de la TP - FDPTP	27 808	27 808	0,0%
Ss-total péréquation / garantie de ressources	2 057 456	2 089 632	1,6%	
DOTATIONS ET COMPENSATION	Dotations globales de fonctionnement - DGF	30 563 127	30 875 038	1,0%
	<i>Dotation forfaitaire</i>	22 839 841	22 881 477	0,18%
	<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	6 284 876	6 603 615	5,1%
	<i>Dotation nationale de péréquation</i>	1 438 410	1 389 946	-3,4%
	Dotation générale de décentralisation - DGD	416 183	416 183	0,0%
	Allocations compensatrices	3 381 052	1 052 471	-68,9%
	<i>Allocation compensatrice TH</i>	2 905 765	0	-100,0%
	<i>Allocation compensatrice TF (bâti et non bâti)</i>	462 477	1 037 961	124,4%
	<i>Compensation perte taxe additionnelle aux droits d'enregistrement</i>	12 810	14 510	13,3%
	<i>Allocation compensatrice TP-CFE</i>			
	Autres dotations	80 578	59 908	-25,7%
	<i>Dotation spéciale instituteurs</i>	2 808	2 808	0,0%
	<i>Dotation titres sécurisés</i>	57 100	57 100	0,0%
<i>Dotation de recensement</i>	20 670	0	-100,0%	
Ss-total dotations de l'Etat	34 440 940	32 403 600	-5,9%	
AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Produits des services, du domaine et des ventes	13 259 171	12 449 475	-6,1%
	Subventions et participations	1 482 991	1 294 709	-12,7%
	Autres produits de gestion courante	1 880 853	2 340 275	24,4%
	Atténuations de charges	1 008 917	763 582	-24,3%
	Produits financiers	450 645	393 587	-12,7%
	Produits exceptionnels	5 302 491	1 214 238	-77,1%
Ss-total autres recettes de fonctionnement	23 385 070	18 455 866	-21,1%	
Total recettes réelles de fonctionnement	140 192 788	137 137 628	-2,2%	

Les tableaux des sections suivantes détaillent les évolutions des principaux postes de recettes de fonctionnement et permettent de témoigner de l'évolution des agrégats financiers.

2.1. LA FISCALITÉ DIRECTE

Le montant des **charges financières** s'établit, en 2021, à 0,92 M€ contre 1,06 M€, en 2020, soit une diminution de 13,4% par rapport à 2020 grâce à la persistance du bas niveau des taux variables et à la structure de la dette de la Ville de Caen.

OBJET	2020	2021	Evolution 2021/2020
TH	30 542 687	2 173 818	-92,9%
TFPB	40 395 901	70 605 873	74,8%
TFPNB	109 059	121 716	11,6%
Complément correcteur réforme TH	-	2 157 152	
Rôles supplémentaires	227 893	134 418	-41,0%
Taxe pylônes	15 258	15 606	2,3%
Taxe friches commerciales	2 403	5 219	117,2%
SOUS TOTAL FISCALITÉ DIRECTE	71 293 201	75 213 802	5,5%
Allocation compensatrice de TH	2 905 765	0	-100,0%
Allocation compensatrice locaux industriels	-	571 177	
FISCALITE DIRECTE après retraitement réformes fiscales	74 198 966	75 784 979	2,1%

Les recettes liées à la fiscalité directe s'élèvent à 75,2 M€ pour 2021, soit une progression de +5,5% par rapport à 2020 (71,3 M€).

À partir de 2021, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la ville de Caen bénéficie de nouvelles ressources basées sur le transfert du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties du département du Calvados et d'un complément de ressources fiscales calculé à partir d'un coefficient correcteur.

Après retraitement des effets de périmètre liés, d'une part, à la réforme de la taxe d'habitation avec l'intégration dès 2021 dans les recettes fiscales du montant de l'allocation compensatrice de taxe d'habitation (comptabilisé précédemment en dotations et compensations pour 2,9M€) et, d'autre part, à la baisse des impôts de production avec la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels (désormais compensée en dotations pour 0,6M€), la hausse réelle du produit de fiscalité directe locale est de +2,1%.



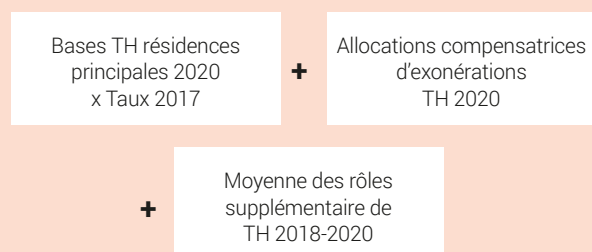
FOCUS SUR LES DEUX PRINCIPALES DISPOSITIONS FISCALES ENTRÉES EN VIGUEUR EN 2021

1 . LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION ET SON REMPLACEMENT À PARTIR DE 2021

La loi de finances pour 2020, a introduit :

- la suppression totale de la taxe d'habitation des résidences principales par tiers (abattement de 30%, 65% puis 100%), sur la période 2021 à 2023, pour 20% des contribuables les plus aisés. Le produit fiscal correspondant durant cette période est perçu par l'Etat.
- le maintien d'une imposition sur les résidences secondaires et les logements vacants
- la création d'un nouveau panier fiscal pour les collectivités avec, pour les communes, l'affectation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements en remplacement de leur produit de taxe d'habitation, complété d'une garantie de l'Etat lorsque le produit départemental de foncier bâti ne couvre pas intégralement la recette de la taxe d'habitation perdue.

La compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation est égale au calcul suivant :



2. LA BAISSÉ DES IMPÔTS FONCIERS DES LOCAUX INDUSTRIELS ET LEUR COMPENSATION À PARTIR DE 2021

Dans le cadre de la réduction des impôts de production, les établissements industriels évalués selon la méthode comptable bénéficient d'une réduction de moitié de leur valeur locative entrant dans le calcul des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises. La compensation des pertes de produit fiscal pour les collectivités locales est calculée sur la base des taux figés de 2020.

Ainsi, le produit de la taxe d'habitation diminue de 93% ce qui correspond au poids de la perte de produit de taxe d'habitation sur les résidences principales. La ville de Caen ne perçoit désormais la taxe d'habitation que sur les seules résidences secondaires et les logements vacants. A noter que le taux de taxe d'habitation est gelé jusqu'en 2023 pour toutes les collectivités au niveau de celui de 2019 (soit 16,49% pour Caen).

A contrario, le produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) augmente de près de 75%, conséquence de la redescende du taux de la taxe foncière sur les produits bâties (TFPB) du département du Calvados à la ville de Caen, dans le cadre du dispositif de compensation de la réforme de la taxe d'habitation. Le taux d'imposition passe ainsi de 28,93% en 2020 à 51,03% en 2021, sans aucun impact sur les contribuables. En effet un mécanisme de neutralisation appliqué par les services fiscaux de l'Etat permet de corriger les différences de bases liées aux politiques d'exonération du Département et de la Ville de Caen.

Le produit de la taxe foncière sur les produits non bâties (TFPNB) est en hausse de 11% en raison de rôles complémentaires émis en fin d'année par les services fiscaux.

Le complément versé par l'Etat correspondant à la garantie de ressources liée à la réforme de la taxe d'habitation permet aux communes sous-compensées par le transfert du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départemental, de bénéficier d'un montant calculé sur la base d'un coefficient correcteur, leur garantissant le même niveau de recettes avant et après réforme. Il est de 2,16M€ pour la ville de Caen. Le calcul est réalisé par l'Etat sur la base du taux de taxe d'habitation 2017. Or la ville de Caen ayant diminué son taux d'imposition de 1% par an entre 2017 et 2019, elle est compensée à partir de 2021 d'un montant supérieur de 600 K€. Il convient de préciser que cet effet d'aubaine, résultant de l'application stricte des dispositions législatives, bénéficie à la Ville de Caen sans répercussion sur le contribuable caennais, pour lequel le gain lié à la baisse des taux décidé par la ville reste acquis.

Le produit des rôles supplémentaires (suppléments de produits de TH et de TF issus des rectifications et des contrôles fiscaux portant sur les années antérieures) enregistre une forte diminution de 41%, par rapport à l'année dernière. Cette évolution s'explique par la suppression progressive d'émission de rôles supplémentaires de TH sur les résidences principales, la moyenne de ces rôles perçus par la ville sur les 3 dernières années étant prise en compte dans le calcul du complément de ressources (cf supra).

La taxe sur les pylônes a généré un produit de 15 606 € en 2021, en progression de +2,3% par rapport à 2020.

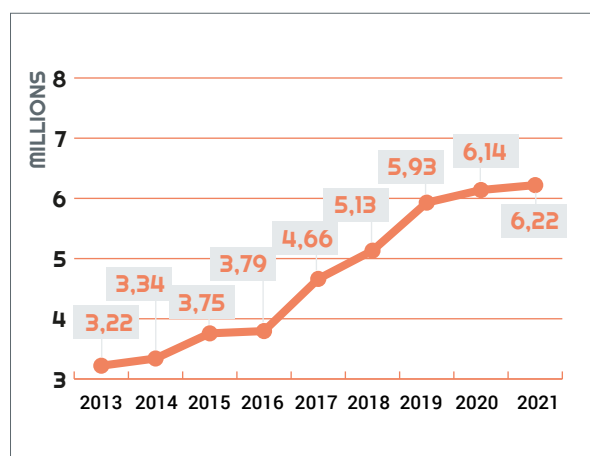
Enfin, la taxe sur les friches commerciales, qui concerne les locaux commerciaux vacants depuis plus de deux ans (sous certaines conditions), mise en place depuis 2017, est en forte augmentation +117% par rapport à 2020, suite à l'intégration de nouveaux redevables de la taxe par les services fiscaux.

2.2. LA FISCALITÉ INDIRECTE

OBJET	2020	2021	Evolution 2021/2020
Taxe additionnelle aux droits de mutation	6 138 925	6 220 569	1,3%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 679 242	1 735 136	3,3%
Taxe sur la publicité	304 100	175 191	-42,4%
Droit de place	641 065	715 752	11,7%
Prélèvement sur les paris hippiques	115 000	115 520	0,5%
Taxe funéraire	137 509	12 554	-90,9%
Taxe de séjour (plaisanciers)	273	0	-100,0%
Timbres fiscaux et autres	6	6	0,0%
FISCALITE INDIRECTE	9 016 121	8 974 727	-0,5%

Les recettes liées à la fiscalité indirecte s'élèvent à 8,97 M€ pour 2021, soit une baisse de -0,5% par rapport à 2020 (9,02 M€).

Les droits de mutation pour 6,22 M€ augmentent de +1,3% soit une progression moins soutenue que celle observée ces dernières années, traduisant un tassement de l'augmentation du volume des transactions immobilières sur l'année 2021 :



Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité s'élève à 1,73 M€ en 2021 contre 1,68 M€ en 2020, soit +3.3%.

La taxe locale sur la publicité extérieure pour 0,17 M€ est en forte diminution de -42%.

Les droits de place sont perçus par la Ville au titre de l'occupation privative du domaine public et donnent lieu au paiement d'une redevance notamment par les commerçants. Après avoir fortement chuté en 2020, à cause des restrictions liées à la crise sanitaire, ceux-ci progressent de 11,7% en 2021.

Le prélèvement sur les paris hippiques augmente de 0,5%. Pour mémoire, depuis 2020, le montant du produit des prélèvements sur les sommes engagées par les parieurs sur les courses hippiques va pour moitié aux EPCI à fiscalité propre et pour moitié aux communes sur le territoire desquels les hippodromes sont ouverts au public.

Enfin, la taxe funéraire ayant été considérée comme rentrant dans le périmètre des taxes à faible rendement au niveau national, a été supprimée par une disposition votée en loi de finances pour 2021, sans aucune compensation. Le montant perçu en 2021 est donc en forte diminution à -91%.

2.3. LA PÉRÉQUATION ET LES DOTATIONS

2.3.1 PÉRÉQUATION ET GARANTIE DES RESSOURCES

OBJET	2020	2021	Evolution 2021/2020
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC	1 152 290	1 184 466	2,8%
Dotation de solidarité communautaire - DSC	842 549	842 549	0,0%
Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR	34 809	34 809	0,0%
Fonds départemental de péréquation de la TP - FDPTP	27 808	27 808	0,0%
PÉRÉQUATION/GARANTIE DE RESSOURCES	2 057 456	2 089 632	1,6%

L'attribution au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) augmente de 2,8% entre 2020 et 2021.

Pour rappel, depuis 2012, première année de création du FPIC, la répartition sur le territoire de Caen la mer entre la Communauté urbaine et les communes membres se fait selon la règle de droit commun c'est à dire en fonction du niveau du coefficient d'intégration fiscale (CIF) de Caen la mer. Cet indicateur permet de mesurer le poids de la fiscalité levée par la Communauté urbaine, hors dépenses de transfert, sur la fiscalité totale levée sur le territoire (communes et CU).

Ainsi pour l'année 2021, le montant attribué à l'ensemble intercommunal (Communauté urbaine et communes membres), globalement en hausse de 3,8%, combiné à la fois à un CIF en très légère hausse, favorable à la Communauté urbaine, à une stabilité des données nationales et au maintien de la répartition de droit commun, permettent d'expliquer la progression à hauteur de 2,8% du montant alloué à la Ville de Caen.

Le montant prélevé à l'ensemble intercommunal (cf dépenses de fonctionnement page 32) étant lui en baisse assez sensible grâce aux critères utilisés que sont le potentiel fiscal agrégé et le revenu par habitant, globalement favorables au territoire de Caen la mer, le solde du FPIC (attribution – prélèvement) progresse de 4,1% pour la ville de Caen.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) versée par la CU Caen la mer en 2021 ainsi que les autres fonds de garantie et de péréquation sont stables par rapport à 2020.



2.3.2 LES DOTATIONS ET COMPENSATION

Les dotations globales de l'Etat sont en diminution en 2021 par rapport à 2020 : 32,4 M€ contre 34,44 M€, soit une baisse de -5,9%.

OBJET	2020	2021	Evolution 2021/2020
DGF	30 563 127	30 875 038	1,0%
<i>Dotation forfaitaire</i>	22 839 841	22 881 477	0,18%
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	6 284 876	6 603 615	5,1%
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	1 438 410	1 389 946	-3,4%
DGD	416 183	416 183	0,0%
<i>Allocations compensatrices</i>	3 381 052	1 052 471	-68,9%
<i>Allocation compensatrice TH</i>	2 905 765	0	-100,0%
<i>Allocation compensatrice TF</i>	462 477	1 037 961	124,4%
Compensation perte taxe additionnelle aux droits d'enregistrement	12 810	14 510	13,3%
Autres dotations	80 578	59 908	-25,7%
<i>Dotation spéciale instituteurs</i>	2 808	2 808	0,0%
<i>Dotation titres sécurisés</i>	57 100	57 100	0,0%
<i>Dotation de recensement</i>	20 670	0	-100,0%
DOTATIONS DE L'ÉTAT	34 440 940	32 403 600	-5,9%

La DGF a été perçue à hauteur de 30,87 M€ en 2021 contre 30,56 M€ en 2020, soit en hausse de 1,0%.

La dotation forfaitaire (DF) est en très légère augmentation de +0,2%, soit 22,88 M€ en 2021 contre 22,84 M€ en 2020. Cette situation s'explique par le retour de la croissance de la population au sens de la DGF, qui passe de 109 310 habitants à 109 650 habitants, soit une hausse de 340 habitants intégrée dans le calcul des concours financiers de l'Etat.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est en progression de +5,1%, et s'établit à 6,6 M€ contre 6,3 M€ en 2020, grâce au bon niveau de classement de la ville de Caen dans la liste des communes éligibles à la DSU.

La dotation nationale de péréquation (DNP) est en diminution de -3,4%, pour s'établir à 1,39 M€ contre 1,44 M€ en 2020.

Le montant de la dotation générale de décentralisation (DGD) est resté stable en 2021 à hauteur de 0,4 M€.

Les allocations compensatrices ont été perçues à hauteur de 1,05 M€ en 2021 contre 3,38 M€ en 2020, soit une baisse de -69%. Cette situation s'explique principalement par la disparition de l'allocation compensatrice de TH à partir de 2021 qui est désormais intégrée dans le calcul du complément de ressources lié à la réforme de la TH (cf supra).

Par ailleurs, comme évoqué précédemment, afin de palier la perte de recettes due à la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels, la Ville de Caen bénéficie en 2021 d'une nouvelle allocation compensatrice de TFPB pour 0,6M€. Ainsi, le montant des allocations compensatrices de TFPB évolue de +124% entre 2020 et 2021.

Les autres dotations perçues de l'État sont en diminution de -25,7%, suite à la suppression de la dotation de recensement, ce dernier étant annulé en 2021.

2.4. LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le poste autres recettes de fonctionnement est en baisse de -21.1% pour un montant total de 18,45 M€ contre 23,39 M€ en 2020.

OBJET	2020	2021	Evolution 2021/2020
Produits des services, du domaine et des ventes	13 259 171	12 449 475	-6,1%
Subventions et participations	1 482 991	1 294 709	-12,7%
Autres produits de gestion courante	1 880 853	2 340 275	24,4%
Atténuations de charges	1 008 917	763 582	-24,3%
Produits financiers	450 645	393 587	-12,7%
Produits spécifiques	5 302 491	1 214 238	-77,1%
AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23 385 070	18 455 866	-21,1%

2.4.1. LES PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET DES VENTES

Les produits des services et du domaine sont en baisse de 6,1 % à 12,45 M€ en 2021 contre 13,26 M€ en 2020.

Parmi le principal poste à la baisse, il est on noter l'impact des effets du covid sur les recettes d'affichages publicitaires au titre des redevances appelées auprès du délégataire en charge de l'exploitation publicitaire du mobilier urbain sur la Ville de Caen avec une baisse de 812 k€ entre 2020 et 2021.

Sur les autres postes, si le produit des recettes a été fortement impacté à la baisse par les effets du covid entre 2019 et 2020, il repart légèrement à la hausse en 2021 même s'il reste sur un niveau très inférieur à ce qu'il était avant la pandémie avec :

- une hausse des droits de stationnement qui passent de 3,66 M€ en 2019 à 2,42 M€ en 2020 puis à 2,71 M€ en 2021 (+ 0,29 M€) et du Forfait Post-Stationnement qui passe de 0,72 M€ en 2019 à 0,25 M€ en 2020 puis à 0,39 M€ en 2021 (+ 0,14 M€) ;
- une hausse des produits de la restauration scolaire qui passent de 2,22 M€ en 2019 à 1,69 M€ en 2020 puis à 1,89 M€ en 2021 (+ 0,2 M€) ;

Les autres postes de recettes restent relativement stables.

2.4.2. LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Les subventions et participations sont en baisse de 12,7% à 1,29 M€ contre 1,48 M€ en 2020 avec notamment :

- en 2019 la Ville avait perçu 379 k€ de l'Etat au titre du concours exceptionnel pour l'achat de masques de protection. Cette participation n'a pas été reconduite sur 2021 ce qui explique en partie la baisse des subventions entre 2020 et 2021.
- pour le reste, le montant des subventions et participation est resté globalement stable avec près de 1,29 M€ de participation des différents partenaires que sont notamment l'Etat, le Département et la Région.

2.4.3. LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

- Les autres produits de gestion courante sont en hausse de 24,4 % pour un montant de 2,3 M€ en 2021 contre 1,9 M€ en 2020.
- Ce chapitre enregistre les recettes des revenus des immeubles pour 0,8 M€ contre 1 M€ en 2020 et les recettes liées aux redevances versées par les concessionnaires (crématorium, Mémorial, Zénith...) pour 1,2 M€ contre 0,87 M€ en 2020. En 2020, compte tenu du contexte sanitaire, la municipalité avait renoncé à appeler certaines redevances des concessionnaires les plus impactés comme pour le Mémorial.

2.4.4. LES ATTÉNUATIONS DE CHARGES

Les atténuations de charges correspondent essentiellement à la comptabilisation des variations de stocks dont le montant s'est élevé en 2021 à 0,76 M€ contre 1 M€ en 2020. Ces écritures de variations de stocks concernent principalement les travaux faits en régie qui avait nécessité des écritures de régularisation en 2020 qui explique la baisse constatée entre 2020 et 2021.

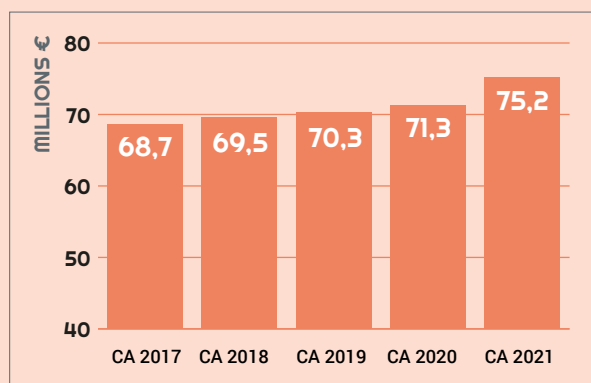
2.4.5. LES PRODUITS FINANCIERS ET SPÉCIFIQUES

Les produits financiers sont en baisse par rapport à 2021 et s'établissent à 393,6 K€ dont 380 K€ pour la cinquième année au titre de la dette récupérable.

Les produits spécifiques dont le montant s'élève en 2021 à 1,2 M€ enregistrent notamment les recettes liées au produit des cessions, aux remboursements d'assurance ou aux contentieux jugés. Sur 2021, il a été comptabilisé 1,1 M€ au titre des cessions de terrains et d'immeubles, le solde venant d'enregistrements d'opérations mineures diverses (indemnité de sinistre, divers titres de reprises).

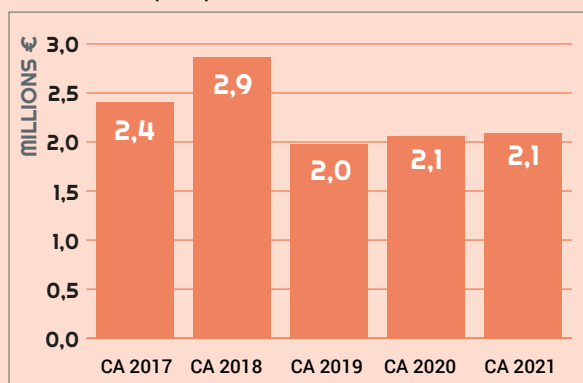
2.5. ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Évolution de la fiscalité directe



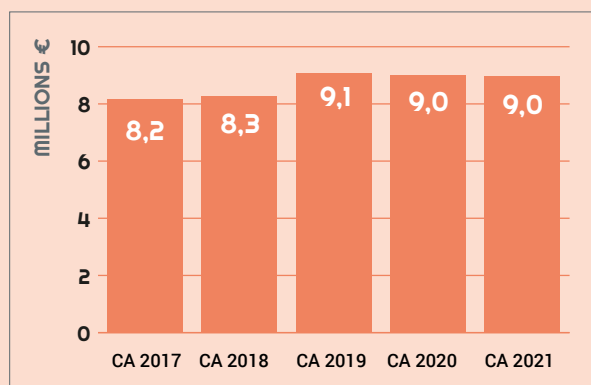
S'agissant des recettes de fiscalité directe, le dynamisme des bases d'imposition a compensé la baisse de taux entre 2015 et 2019. A noter l'effet de périmètre lié à la réforme de la TH en 2021 et notamment l'intégration du montant de l'allocation compensatrice de TH dans les recettes fiscales (basculement d'un montant de 2,9 M€ du bloc « dotations et compensation vers le bloc « fiscalité directe »).

Évolution de la péréquation



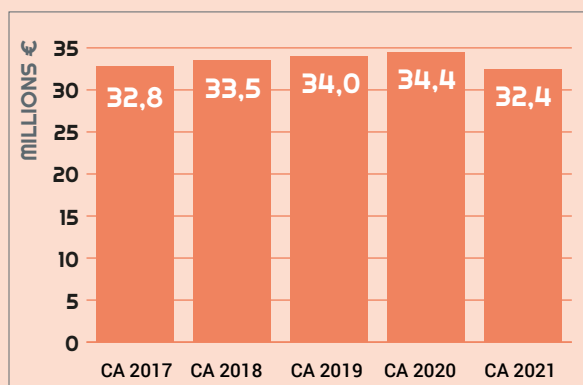
Si les recettes de péréquation sont stables sur les 3 dernières années, leur montant a globalement baissé depuis 2017. Cette évolution est due au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui après avoir enregistré une hausse en 2018, voit son montant diminuer en 2019 suite aux ajustements des critères de répartition (CIF et potentiel financier) dans le cadre de la création de la Communauté urbaine. Les montants réalisés sont passés de 1,5 M€ au CA 2017 à 1,2 M€ au CA 2021.

Évolution de la fiscalité indirecte



La fiscalité indirecte est restée stable sur les 3 dernières années. Le transfert de la taxe de séjour à la CU en 2018 (pour environ 300 k€), l'arrêt de la vente des timbres fiscaux en 2019 et les pertes de recettes de droit de place liées à la crise sanitaire en 2020 ont été compensés par une hausse régulière des droits de mutations à titre onéreux (DMTO) et par une nouvelle recette issue du prélèvement sur les paris hippiques, à partir de 2020.

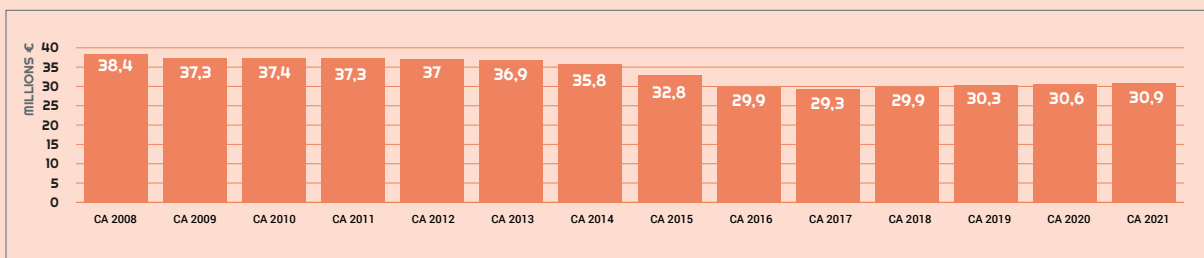
Évolution des dotations de l'État



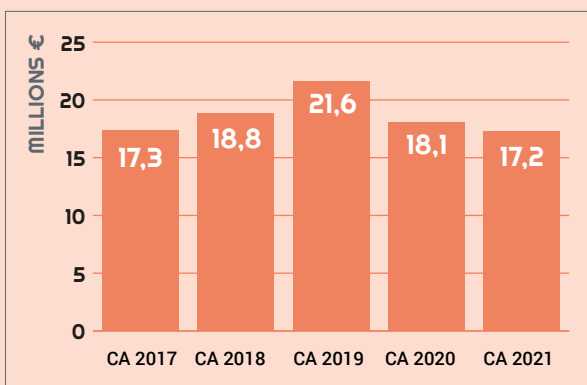
Les dotations versées par l'Etat ont augmenté entre 2017 et 2020. La Ville a bénéficié chaque année de l'augmentation par l'Etat de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Les montants perçus pour cette dotation sont passés de 5,1 M€ en 2017 à 6,6 M€ en 2021. Les autres dotations sont restées stables sur la période. A noter le basculement de l'allocation TH pour 2,9M€ en 2021 en recette fiscale dans le cadre de la réforme de la TH.

L'étude de l'évolution de la DGF depuis 2008 (voir ci-dessous) montre que celle-ci a fortement baissé entre 2008 et 2017. La baisse la plus marquante étant la contribution au redressement des finances publiques intervenue entre 2014 et 2017 qui se traduit par une retenue effectuée par l'Etat sur la DGF de la Ville. Au total, ce sont 8,1 M€ qui ne sont pas versés à la Ville chaque année.

Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement



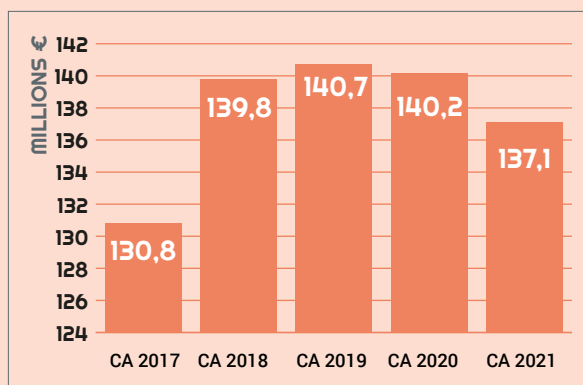
Évolution des autres recettes de fonctionnement (hors produits de cessions et reprise sur provision)



Les autres recettes de fonctionnement ont oscillé entre 21,6 M€ en 2019 et 17,2 M€ en 2021. La hausse des recettes en 2018 est due à la dépenalisation des infractions au stationnement et à la création du Forfait Post-Stationnement (recette reversée à la CU).

A compter de 2019, enregistre pour la première année le produit des droits de stationnement pour 3,85 M€ qui étaient, jusqu'en 2018, comptabilisés au chapitre 73. La baisse de 2020 et 2021 est la conséquence de la crise sanitaire.

Évolution des recettes réelles de fonctionnement



Au global, malgré la crise sanitaire, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé entre 2017 et 2021 de 6,3 M€ en 4 ans.



©François Decaens

V. INVESTISSEMENT 2021

INVESTISSEMENT 2021



1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement peuvent être très variables d'un exercice à l'autre selon l'état d'avancement des chantiers ou bien si plusieurs chantiers se trouvent simultanément en phase d'achèvement.

En 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent au total à 41,55 M€ (40,24 M€ en 2020) soit une hausse de 3,3%.

Les dépenses réelles d'investissement se décomposent en dépenses d'équipement (30,84 M€, soit +4,2%) et en dépenses financières (10,7 M€, soit +1,1%).

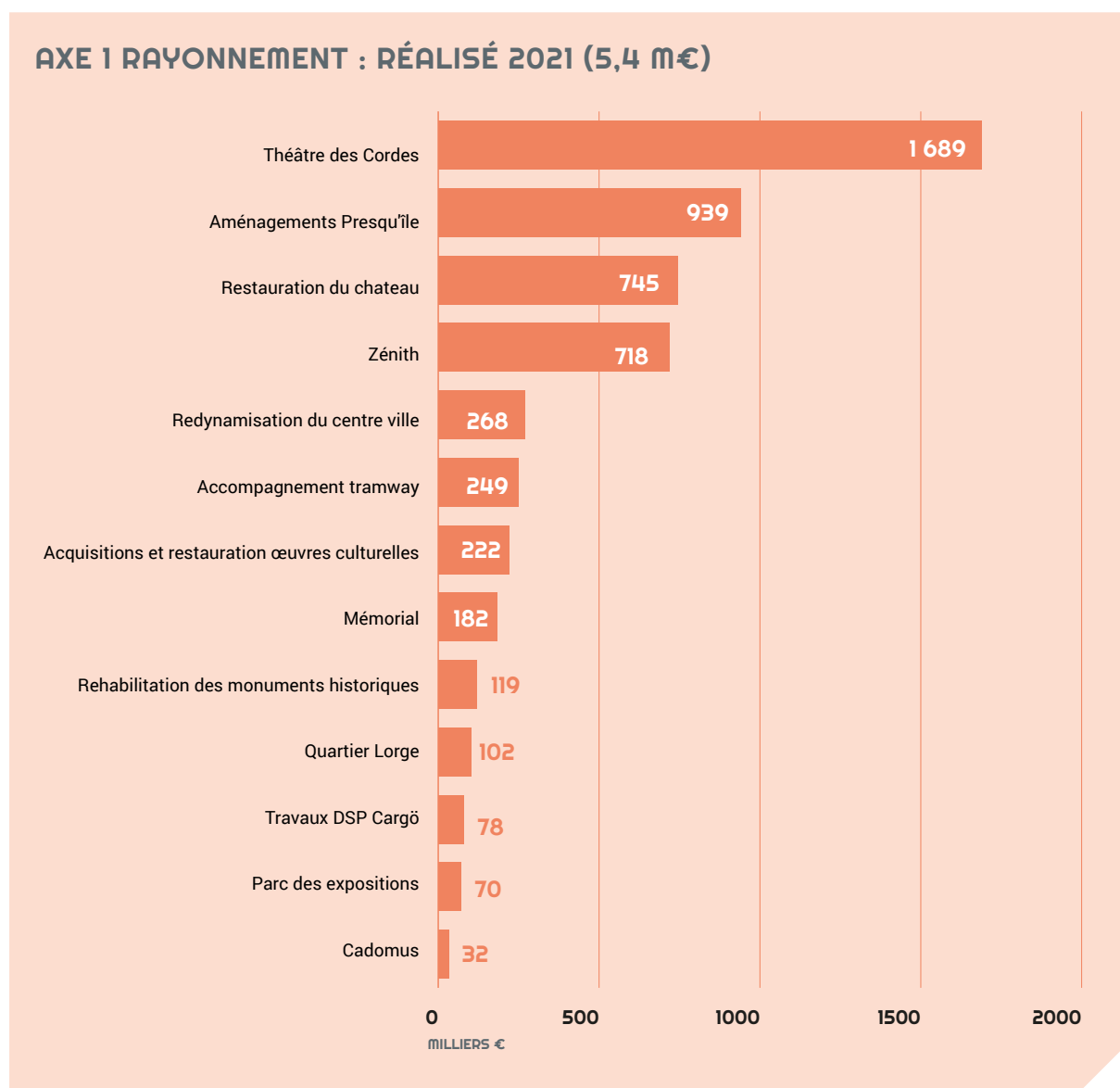
En tenant compte des investissements portés par la CU au titre des compétences transférées, les dépenses d'équipements s'élèvent à 35,3 M€ en 2021 contre 32,8 M€ en 2020.

OBJET	2020	2021	Evolution 2021/2020
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	29 611 346	30 841 383	4,2%
Opérations pour compte de tiers	35 603	7 503	-78,9%
DÉPENSES FINANCIÈRES	10 592 982	10 705 786	1,1%
Remboursement en capital de la dette	10 059 514	10 057 502	0,0%
Autres dépenses financières	533 468	648 284	21,5%
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	40 239 931	41 554 672	3,3%

1.1. LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

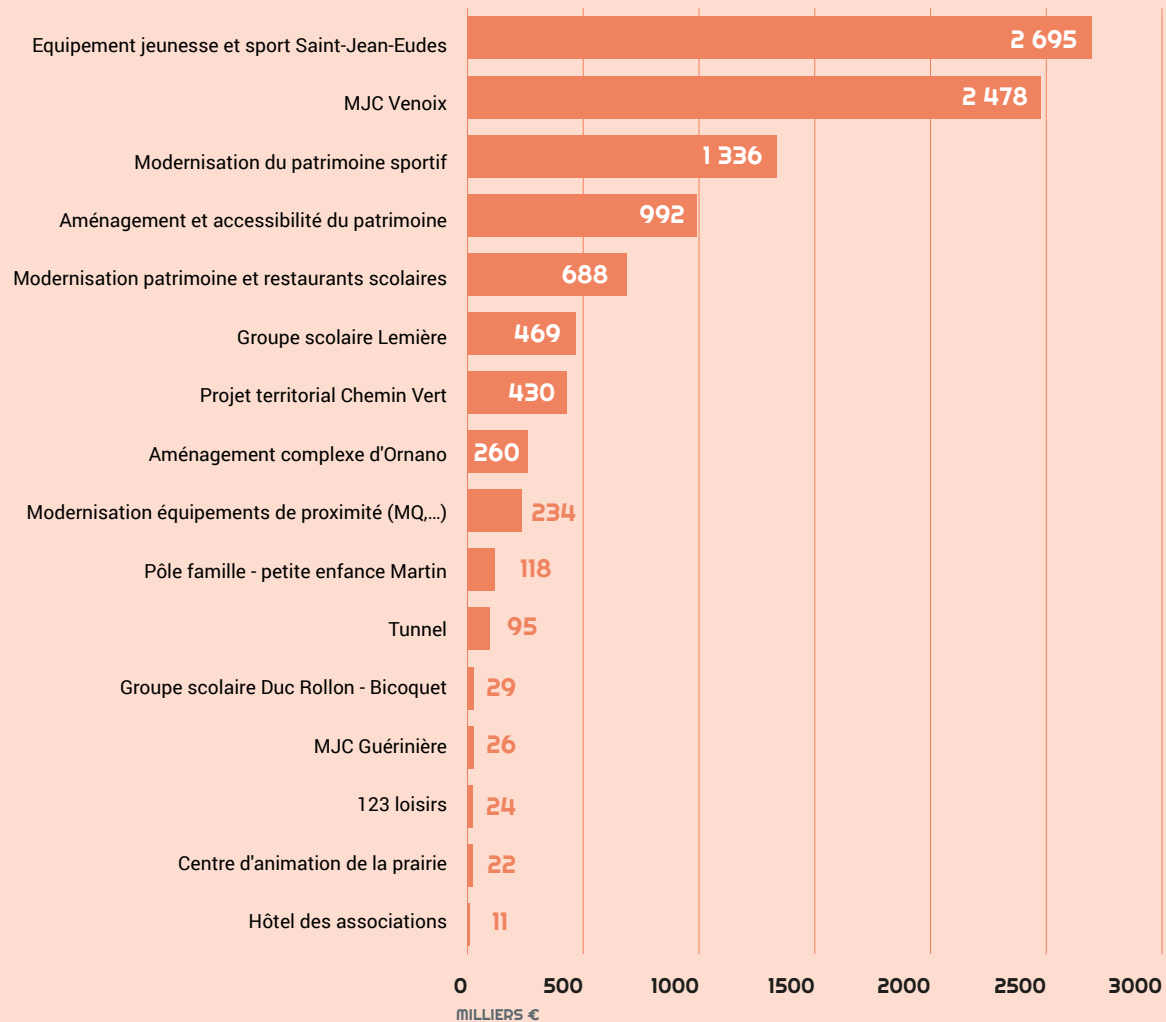
Les dépenses d'investissement se sont élevées à 30,8 M€ en 2021 et à 35,3 M€ en tenant compte des investissements portés désormais par la CU.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2021 PAR AXE

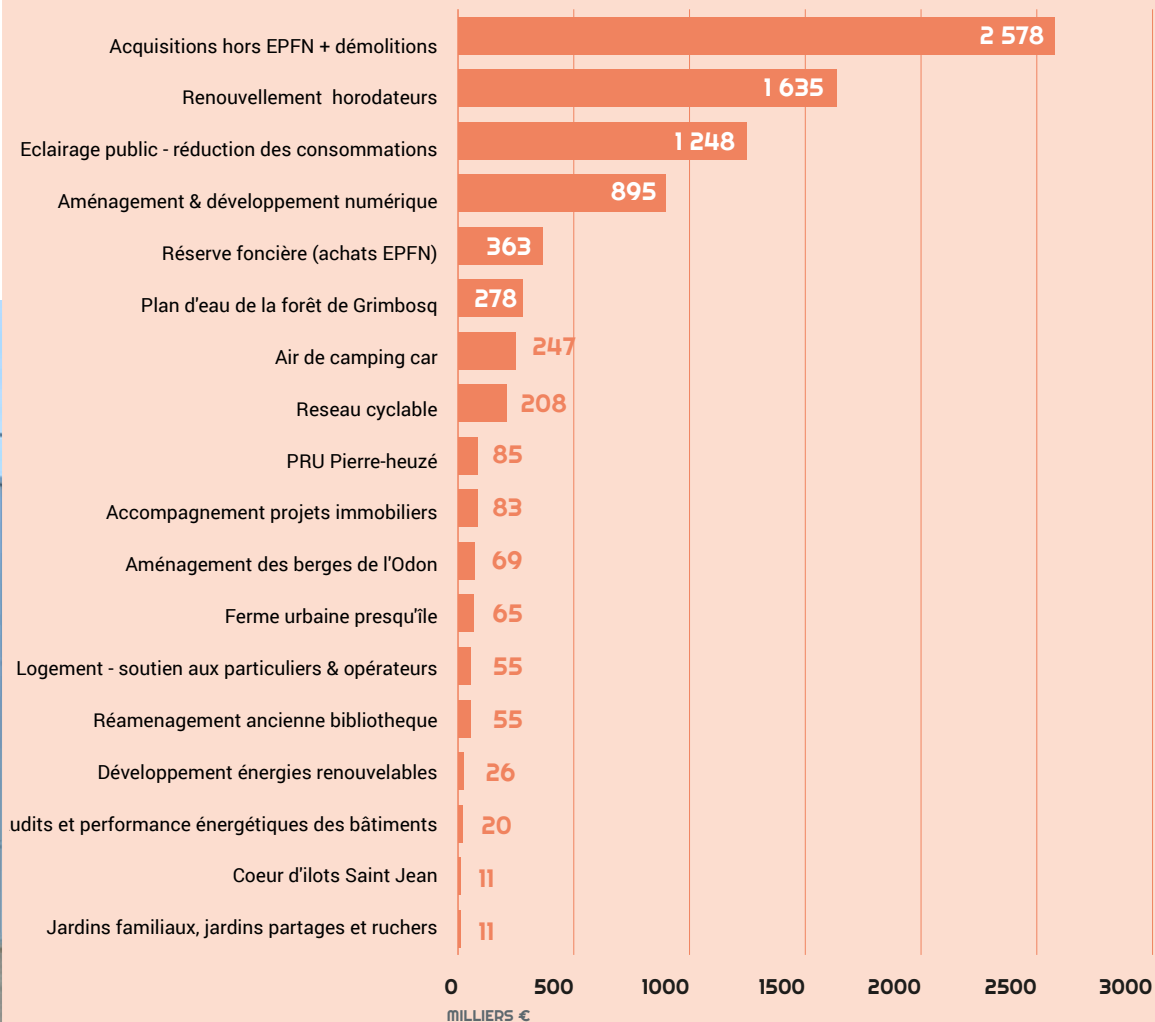


PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2021 PAR AXE

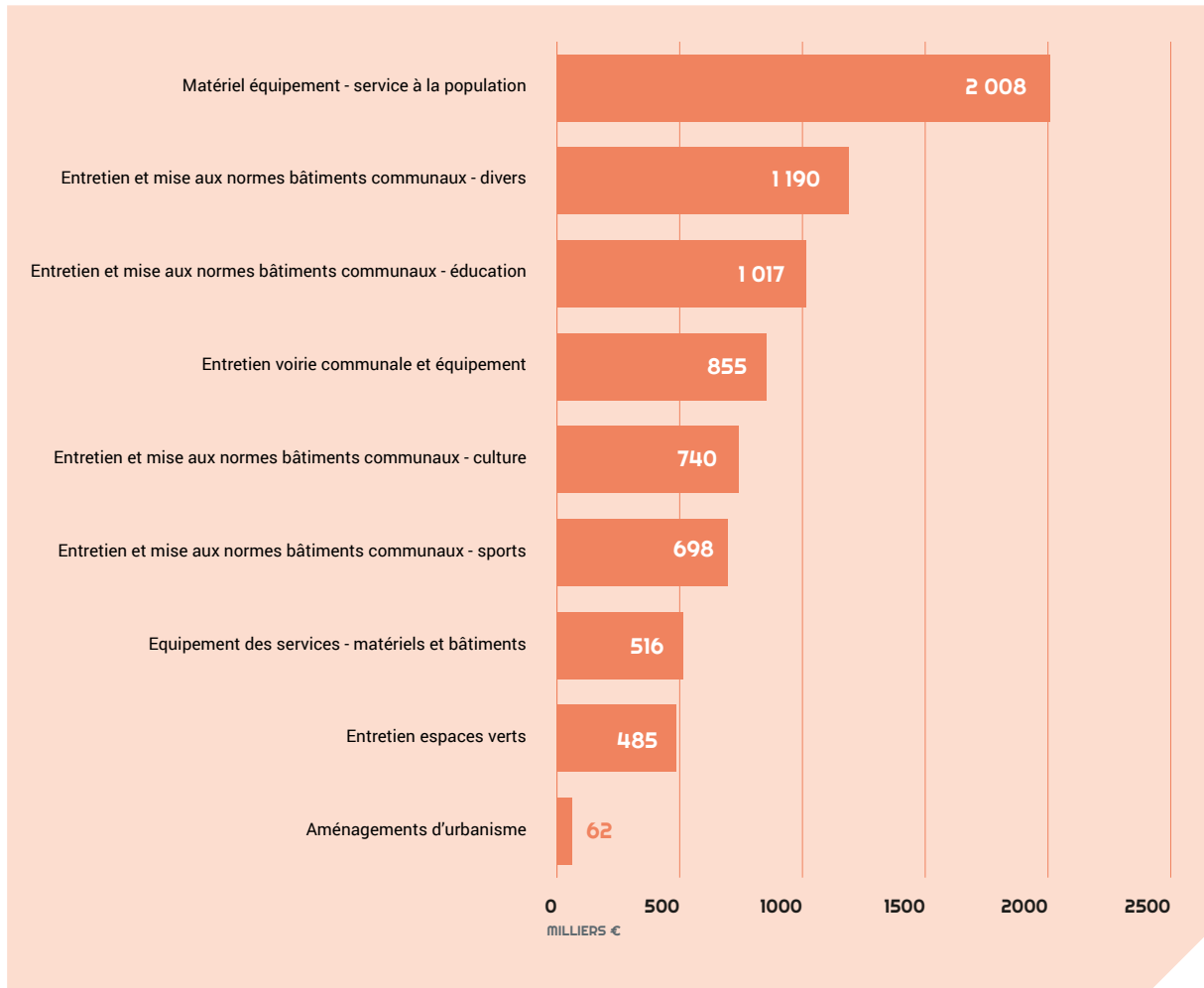
AXE 2 BIEN VIVRE ENSEMBLE : RÉALISÉ 2021 (9,9 m€)



AXE 3 QUALITE DU CADRE DE VIE : RÉALISÉ 2021 (7,9 M€)



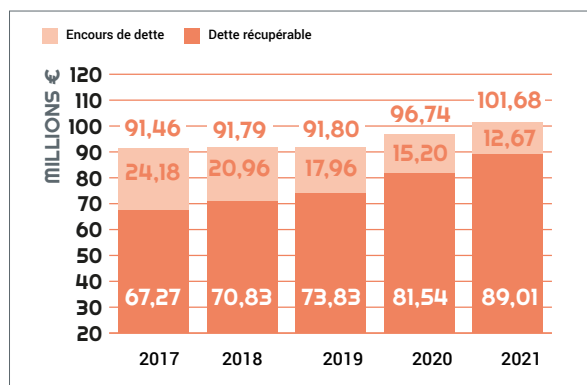
ENTRETIEN DURABLE DU PATRIMOINE (PROGRAMMES ANNUELS) : CP 2021 (8,1 M€)



1.2. LES DÉPENSES FINANCIÈRES

Les opérations financières s'élèvent à 10,7 M€. Elles comprennent le remboursement en capital de la dette pour 10,1 M€ et diverses autres opérations.

Encours de dette en millions d'euros au 31/12

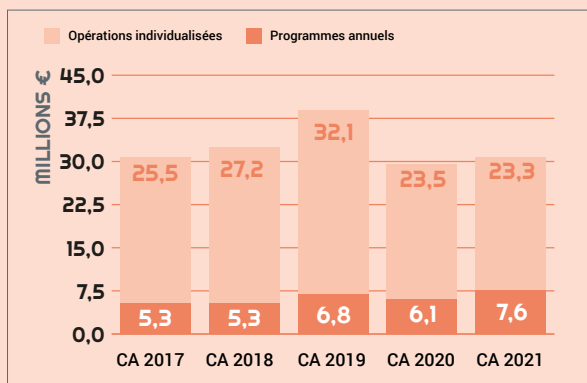


Un rapport sur la dette de la Ville fait l'objet de la partie III du document et donne un plus large détail sur la gestion de la dette et de la trésorerie sur l'année 2021.

Concernant les **autres dépenses financières** on notera également un remboursement à l'Etat étalé sur 3 exercices, de 2019 à 2021 pour 425 000 € par an d'un trop-perçu par la Ville de la Taxe d'Aménagement sur la période 2012/2017.

1.2. ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

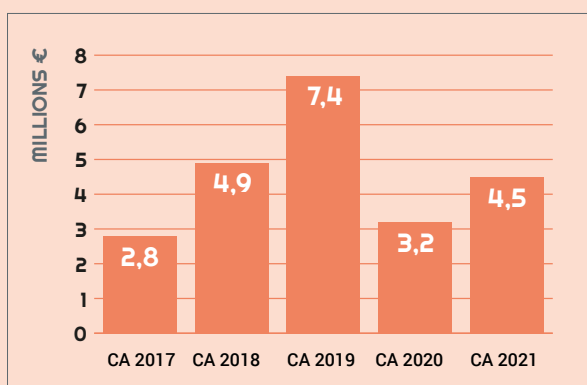
Évolution des dépenses d'équipement



L'effort concernant les programmes annuels, à savoir l'entretien durable du patrimoine de la Ville de Caen, s'est accru ces trois dernières années avec 7,6 M€ en 2021.

Le niveau d'exécution des opérations prévues dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) votée en 2016 puis en juillet 2021 a varié entre 23,3 M€ et 32,1 M€ sur la période. En moyenne, ce sont près de 32,5 M€ d'investissement par an qui ont été portés par la Ville.

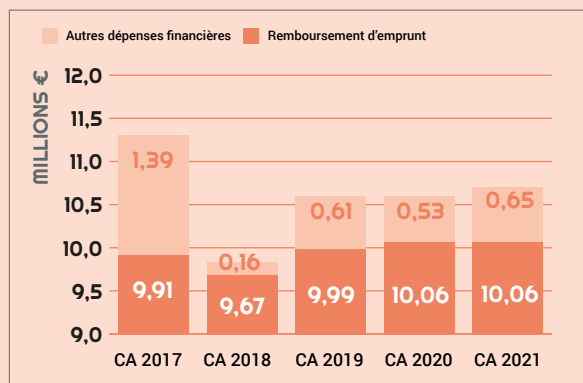
Évolution des dépenses d'équipement portés par la CU sur le territoire de Caen



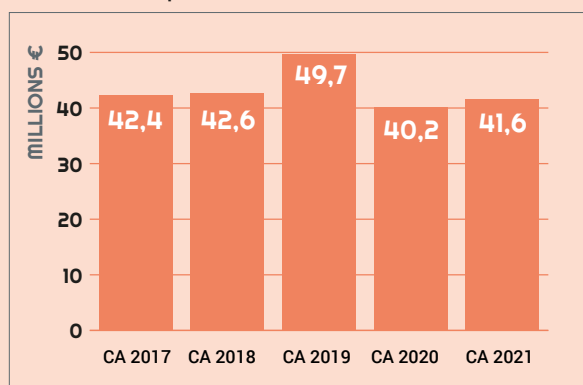
Le remboursement en capital des emprunts a peu varié ces 6 dernières années et s'est maintenu autour de 10 M€, ce qui confirme la stratégie de maintien de l'endettement de la Ville.

Les dépenses financières sont généralement très faibles. Seules quelques opérations exceptionnelles conduisent à l'inscription de crédits assez conséquents. (1,2 M€ en 2017 pour rembourser à l'Etat une avance versée en 2015 sur le FCTVA et 0,43 M€ de 2019 à 2021 pour rembourser à l'Etat un indu de taxe d'aménagement).

Évolution des dépenses financières



Évolution des dépenses réelles d'investissement



Par conséquent, l'évolution des dépenses réelles d'investissement a suivi l'évolution des opérations individualisées puisque les autres postes de dépenses sont restés relativement stables.

Les dépenses réelles d'investissement varient entre 40,2 et 49,7 M€.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement peuvent être très variables d'un exercice à l'autre selon l'état d'avancement des chantiers ou bien si plusieurs chantiers se trouvent simultanément en phase d'achèvement.

En 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent au total à 41,55 M€ (40,24 M€ en 2020) soit une hausse de 3,3%.

Les dépenses réelles d'investissement se décomposent en dépenses d'équipement (30,84 M€, soit +4,2%) et en dépenses financières (10,7 M€, soit +1,1%).

En tenant compte des investissements portés par la CU au titre des compétences transférées, les dépenses d'équipements s'élèvent à 35,3 M€ en 2021 contre 32,8 M€ en 2020.

OBJET	2020	2021	Evolution 2021/2020
Recettes propres d'investissement (FCTVA et Taxe d'aménagement)	5 077 771	4 113 078	-19,0%
Subventions d'investissement	2 629 543	8 088 197	207,6%
Opérations pour compte de tiers	35 603	7 503	-78,9%
Dettes récupérables	2 790 297	2 533 378	-9,2%
Autres recettes d'investissement	180 840	760 623	320,6%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	10 714 053	15 502 779	44,7%
Nouveaux emprunts	15 000 000	15 000 000	0,0%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	25 714 053	30 502 779	18,6%

2.1 LES RECETTES DÉFINITIVES D'INVESTISSEMENT

Les recettes définitives d'investissement sont constituées par les dotations d'investissement de l'Etat, à savoir le FCTVA et la taxe d'aménagement. Le FCTVA est enregistré pour un montant de 2,9 M€ et la taxe d'aménagement pour 1,2 M€.

2.2 LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

En 2021, les subventions d'investissement se sont élevées à 8,1 M€, contre 2,6 en 2020 soit en forte augmentation de plus de 5,4 M€.

Les participations et subventions ont représenté 8,1 M€ en 2021 dont 3,4 M€ en provenance de la Région, 2,2 M€ du Département, 1,9 M€ de l'Etat et 0,6 M€ d'autres partenaires.

Ces participations sont liées à la construction de la nouvelle Halle sportive Saint-Jean-Eudes pour 1,8 M€, aux travaux de rénovation du théâtre de Cordes pour 1,8 M€, de redynamisation du Centre-ville pour 1,4 M€, de mise en valeur du château pour 0,8 M€ et de réduction des consommations d'énergie pour 0,5 M€.

2.3 LA DETTE RÉCUPÉRABLE

Le remboursement par la CU de la dette récupérable décroît chaque année jusqu'à extinction de cette dette en 2031.

Il était de 2 533 378 en 2021 contre 2 790 297 en 2020.

2.4 LES AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les autres recettes d'investissement recouvrent principalement les annulations de mandats d'investissement sur exercices antérieurs et les régularisations d'écritures comptables qui donnent généralement lieu à une dépense équivalente. En 2021, ces régularisations se sont élevées à 760 623 € contre 180 840 € en 2020.

2.5 LES NOUVEAUX EMPRUNTS ET LE RÉSULTAT DE CLÔTURE

OBJET	2020	2021	Evolution 2021/2020
Besoin de financement	11 522 652	10 167 481	-11,8%
Nouveaux emprunts	15 000 000	15 000 000	0,0%
Variation du fonds de roulement	3 477 348	4 832 519	39,0%
Fonds de roulement initial (au 1er janvier)	2 162 691	5 416 484	150,5%
Fonds de roulement final (au 31 décembre)	5 640 039	10 249 004	81,7%

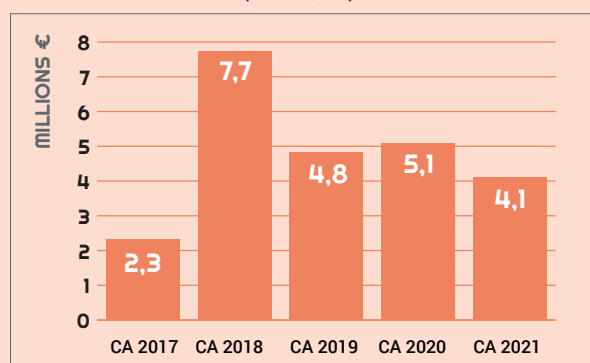
Afin de couvrir le besoin de financement résultant des opérations de dépenses et recettes répertoriées ci-dessus, la Ville a eu recours à l'emprunt à hauteur de 15 M€ (les conditions de réalisation de cet emprunt sont dans le rapport de gestion de la dette présenté lors de cette même session).

En 2020, le montant d'emprunt était également de 15 M€.

Au global, le résultat de clôture de la Ville avec la reprise du résultat excédentaire de l'année 2021 est excédentaire de 10,25 M€.

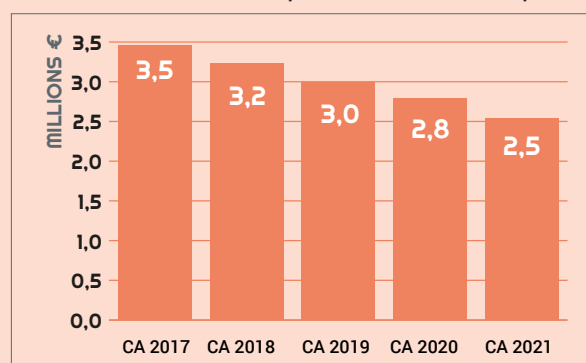
2.6 ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Évolution des dotations (FCTVA, TA)



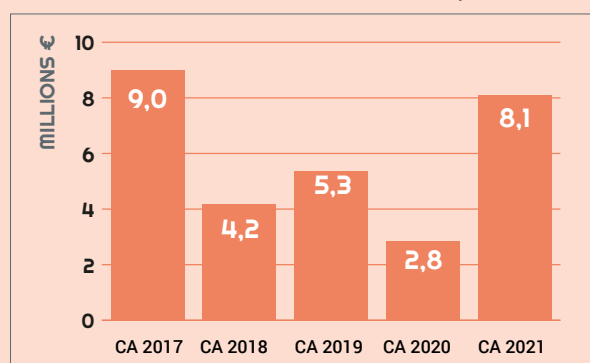
Le FCTVA (qui évolue en fonction des dépenses d'investissement réalisées) a permis de compenser le transfert de 25% de la recette de la taxe d'aménagement à la CU au 1er janvier 2018. En 2018, les dotations d'investissement de l'Etat reçues pour un montant de 7,7 M€ progressent de 5,4 M€ par rapport à 2017. En effet, le FCTVA est enregistré pour un montant de 6,5 M€ dont 3,56 M€ de crédits non encaissés en 2017 et reportés sur 2018.

Évolution du remboursement par la CU de la dette récupérable



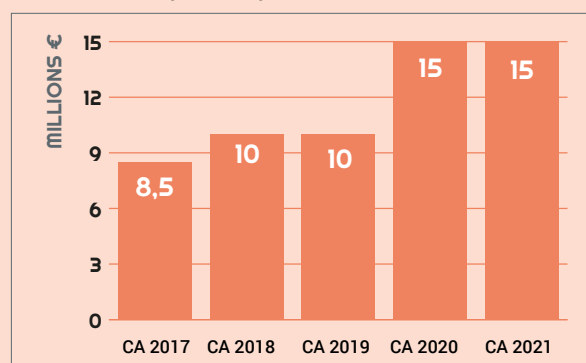
Le remboursement par la CU de la dette récupérable décroît chaque année jusqu'à extinction de cette dette en 2031.

Évolution des subventions d'investissement reçues



Les subventions d'investissement reçues ont suivi la trajectoire des crédits inscrits sur les opérations individualisées de dépenses, en concordance avec les PPI votés en 2016 et en 2021.

Évolution de l'emprunt d'équilibre



L'emprunt d'équilibre dont le montant suit le niveau de financement des investissements est en moyenne de 11,7 M€ sur la période.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE

L'exercice 2021 présente les équilibres suivants

1. **Les dépenses totales** de l'exercice 2021 s'élèvent à 7,43 M€ dont 6,88 M€ pour le fonctionnement et 0,55 M€ pour l'investissement. Les dépenses de fonctionnement se décomposent en 6,7 M€ de dépenses réelles et 0,17 M€ de dépenses d'ordre. Les dépenses d'investissement sont constituées par 0,47 M€ d'opérations réelles et 0,07 M€ d'opérations d'ordre.
2. **Les recettes totales** s'élèvent à 6,91 M€ dont 6,38 M€ de recettes de fonctionnement et 0,53 M€ de recettes d'investissement. Les recettes de fonctionnement se décomposent en 6,34 M€ de recettes réelles et 0,04 M€ de recettes d'ordre. Les recettes d'investissement se répartissent en 0,33 M€ de recettes réelles et 0,20 M€ de recettes d'ordre.

3. **Le résultat de l'exercice** est donc déficitaire de 0,518 M€ se décomposant en un déficit d'investissement de 0,016 M€ et un déficit de fonctionnement de 0,502 M€
4. **Le résultat global cumulé de l'exercice**, après la prise en compte des résultats antérieurs, 0,068 M€ de reprise de l'excédent N-1 en investissement, 1,072 M€ de reprise de l'excédent N-1 en fonctionnement et du solde des restes à réaliser, est en excédent de 0,392 M€.

L'excédent disponible sera réintégré lors du Budget Supplémentaire 2022 en fonction de l'affectation des résultats décidée préalablement par l'assemblée délibérante.

L'ensemble des résultats est récapitulé dans le tableau qui suit.

Résultat du CA 2021 - Budget annexe du théâtre

OBJET	INVESTISSEMENT 2021	FONCTIONNEMENT 2021	TOTAUX 2021
A) RECETTES	529 056,45	6 381 321,00	6 910 377,45
Recettes réelles	324 322,37	6 343 122,00	6 667 444,37
Recettes d'ordre	204 734,08	38 199	242 933,08
Affectation (1068)	0,00		
B) DEPENSES	545 261,95	6 883 705,99	7 428 967,94
Dépenses réelles	471 910,54	6 714 124,32	7 186 034,86
Dépenses d'ordre	73 351,41	169 581,67	242 933,08
C) RESULTAT DE L'EXERCICE (A-B)	-16 205,50	-502 384,99	-518 590,49
D) RESULTATS ANTERIEURS	68 496,38	1 071 903,45	1 140 399,83
Recettes d'investissement (001)	68 496,38		68 496,38
Recettes de fonctionnement (002)		1 071 903,45	1 071 903,45
E) RESULTAT DE CLOTURE (C+D)	52 290,88	569 518,46	621 809,34
F) SOLDE DES RESTES A REALISER	-229 802,43	0,00	-229 802,43
Dépenses	229 802,43		229 802,43
Recettes			0,00
G) RESULTAT CUMULE (E+F)	-177 511,55	569 518,46	392 006,91

BUDGET ANNEXE OPÉRATIONS D'URBANISME

L'exercice 2021 présente les équilibres suivants :

- 1. Les dépenses totales** de l'exercice 2021 s'élèvent à 31,07 M€ dont 16,47 M€ pour le fonctionnement et 14,6 M€ pour l'investissement. Les dépenses de fonctionnement se décomposent en 1,4 M€ de dépenses réelles et 15,07 M€ de dépenses d'ordre. Les dépenses d'investissement se décomposent 14,6 M€ d'opérations d'ordre.
- 2. Les recettes totales** s'élèvent à 31,55 M€ dont 16,48 M€ de recettes de fonctionnement et 15,07 M€ de recettes d'investissement. Les recettes de fonctionnement se décomposent en 1,88 M€ de recettes réelles, 14,56 M€ de recettes d'ordre. Les recettes d'investissement se répartissent en 15,07 M€ de recettes d'ordre.

3. **Le résultat de l'exercice** est donc excédentaire de 0,48 M€ se décomposant en un excédent d'investissement de 0,48 M€.

4. **Le résultat global cumulé de l'exercice**, après la prise en compte des résultats antérieurs, 2,21 M€ de reprise de l'excédent N-1 en investissement et 0,10 M€ de reprise du déficit N-1 en fonctionnement, est en excédent de 2,58 M€.

L'excédent sera repris lors du Budget Supplémentaire 2022 en fonction de l'affectation des résultats décidée préalablement par l'assemblée délibérante.

L'ensemble des résultats est récapitulé dans le tableau qui suit.

Résultat du CA 2021 - Budget annexe opérations d'urbanisme

OBJET	INVESTISSEMENT 2021	FONCTIONNEMENT 2021	TOTAUX 2021
A) RECETTES	15 072 197,99	16 476 282,39	31 548 480,38
Recettes réelles		1 880 620,00	1 880 620,00
Recettes d'ordre	15 072 197,99	14 595 662,39	29 667 860,38
Affectation (1068)			0,00
B) DEPENSES	14 595 662,39	16 476 282,39	31 071 944,78
Dépenses réelles		1 404 084,40	1 404 084,40
Dépenses d'ordre	14 595 662,39	15 072 197,99	29 667 860,38
C) RESULTAT DE L'EXERCICE (A-B)	476 535,60	0,00	476 535,60
D) RESULTATS ANTERIEURS	2 210 944,04	-104 143,96	2 106 800,08
Recettes d'investissement (001)	2 210 944,04		2 210 944,04
Dépenses de fonctionnement (002)		104 143,96	104 143,96
E) RESULTAT DE CLOTURE (C+D)	2 687 479,64	-104 143,96	2 583 335,68
F) SOLDE DES RESTES A REALISER			
Dépenses			
Recettes			
G) RESULTAT CUMULE (E+F)	2 687 479,64	-104 143,96	2 583 335,68

BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES (CONSOLIDATION)

L'exercice 2021 présente les équilibres suivants :

1. Les **dépenses totales** de l'exercice 2021 s'élèvent à 216,91 M€ dont 150,41 M€ pour le fonctionnement et 68,09 M€ pour l'investissement. Les dépenses de fonctionnement se décomposent en 129,37 M€ de dépenses réelles et 21,03 M€ de dépenses d'ordre. Les dépenses d'investissement sont constituées par 48,41 M€ d'opérations réelles et 19,68 M€ de dépenses d'ordre.
2. Les **recettes totales** s'élèvent à 232,42 M€ dont 163,74 M€ de recettes de fonctionnement et 68,69 M€ de recettes d'investissement. Les recettes de fonctionnement se décomposent en 145,36 M€ de recettes réelles et 18,38 M€ de recettes d'ordre. Les recettes d'investissement se répartissent en 37,21 M€ de recettes réelles, 22,34 M€ de recettes d'ordre et 9,14 M€ d'excédent d'investissement capitalisé (1068).

3. Le **résultat de l'exercice** est donc excédentaire de 13,93 M€ se décomposant en un excédent d'investissement de 0,59 M€ et un excédent de fonctionnement de 13,33 M€

4. Le **résultat global cumulé de l'exercice**, après la prise en compte des résultats antérieurs,

2,53 M€ de reprise du déficit N-1 en investissement, 2,06 M€ de reprise de l'excédent N-1 en fonctionnement et du solde des restes à réaliser, est en excédent de 11,99 M€.

L'excédent disponible sera réintégré lors du BS 2022 en fonction de l'affectation des résultats décidée préalablement par l'assemblée délibérante.

L'ensemble des résultats est récapitulé dans le tableau qui suit.

Résultat du CA 2021 - Budgets consolidés

OBJET	INVESTISSEMENT 2021	FONCTIONNEMENT 2021	TOTAUX 2021
A) RECETTES	68 685 347,83	163 738 783,26	232 424 131,09
Recettes réelles	37 211 571,02	145 361 369,73	182 572 940,75
Recettes d'ordre	22 337 228,56	18 377 413,53	40 714 642,09
Affectation (1068)	9 136 548,25		9 136 548,25
B) DEPENSES	68 091 502,35	150 405 615,89	218 497 118,24
Dépenses réelles	48 411 052,55	129 371 423,60	177 782 476,15
Dépenses d'ordre	19 680 449,80	21 034 192,29	40 714 642,09
C) RESULTAT DE L'EXERCICE (A-B)	593 845,48	13 333 167,37	13 927 012,85
D) RESULTATS ANTERIEURS	-2 531 867,33	2 059 004,38	-472 862,95
Dépenses d'investissement (001)	4 811 307,75		4 811 307,75
Recettes d'investissement (001)	2 279 440,42		2 279 440,42
Recettes de fonctionnement (002)		2 163 147,34	2 163 147,34
Dépenses de fonctionnement (002)		104 142,96	104 142,96
E) RESULTAT DE CLOTURE (C+D)	-1 938 021,85	15 392 171,75	13 454 149,90
F) SOLDE DES RESTES A REALISER	-1 463 850,19	0,00	-1 463 850,19
Dépenses	1 463 850,19		1 463 850,19
Recettes			0,00
G) RESULTAT CUMULE (E+F)	-3 401 872,04	15 392 171,75	11 990 299,71

RATIOS DE SYNTHÈSE

Informations financières – ratios		Ville
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 118
2	Produit des impositions directes/population	781
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 273
4	Dépenses d'équipement brut/population	294
5	Encours de la dette/population	827
6	DGF/population	287
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	34,88%
8	Dépenses de fonctionnement & remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	98,90%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	22,43%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	64,91%



©François Decaens

PARTIE 3

RAPPORT
DE LA DETTE DE
LA VILLE DE CAEN

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DE L'ANNÉE 2021

1.1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

L'année 2021 a été marquée par la continuité de la lutte contre le Covid-19 avec notamment le déploiement des campagnes de vaccination. D'un point de vue économique, 2021 a connu un rebond de croissance suite à la récession de 2020 liée à la crise sanitaire. La France a ainsi connu une croissance de +7% en 2021 après une récession de -8% en 2020 (Source GFI & Bloomberg). En zone euro, le rebond a été de +5,2% en 2021 après une récession de -6,5% en 2020 (Source GFI & Bloomberg).

L'année 2021 a également connu la poursuite des politiques économiques conjoncturelles, tant d'un point de vue budgétaire que monétaire. La France a notamment présenté son plan d'investissement France 2030, ce qui a fait augmenter la dette publique à 116,4% du PIB national. De son côté, la Banque Centrale Européenne a maintenu ses taux directeurs à des niveaux bas afin de soutenir l'économie, ce qui explique la compétitivité des taux proposés par les banques en 2021.

L'inflation a fait son grand retour en 2021 après deux décennies en moyenne à 1,7% pour la zone euro. Ainsi, l'inflation en rythme annuel pour la zone euro en novembre 2021 était de 4,9% (Source lafinancepourtous.com). Cette inflation s'explique principalement par l'augmentation des prix des matières premières telles que le pétrole et le gaz.



1.2. FOCUS SUR L'ÉVOLUTION DES TAUX EN 2021

1.2.1. LES EMPRUNTS AMORTISSABLES À TAUX FIXE (15 ANS)

Le graphique ci-dessous reprend la courbe du taux fixe 15 ans en taux annuel Exact/Exact, pour un emprunt amortissable progressif hors marge bancaire (Source Finance Active).

Cette courbe reflète les anticipations d'évolutions des taux courts.

La courbe a remonté de façon hétérogène en 2021 après avoir atteint des niveaux historiquement bas en 2020.

Les phases haussières et baissières s'expliquent en parties par les chiffres de la croissance, de l'inflation ou encore l'évolution de la situation sanitaire. On pourrait y rajouter également les discours des banques centrales. A titre d'exemple, une remontée est constatée en fin d'année suite à la publication des chiffres d'inflation.



1.2.2. LES EMPRUNTS À TAUX VARIABLE (EURIBOR 3 MOIS)

Le graphique ci-dessous reprend la courbe du niveau de l'Euribor 3 mois (Source FinanceActive).

Cette courbe reflète les conditions instantanées pour la période de 3 mois.

Le graphique ci-dessus met en lumière la relative stabilité de l'Euribor 3 mois tout au long de l'année 2021. Ces niveaux négatifs s'expliquent en partie par la politique monétaire de taux bas maintenue par la BCE afin de soutenir l'activité économique.



2. ANALYSE DE LA DETTE DE LA VILLE DE CAEN PAR BUDGET

2.1 LE BUDGET PRINCIPAL

L'encours de dette au 31 décembre 2021 s'élève à 101,68 M€, soit une augmentation de l'endettement du budget principal de 4,94 M€.

Année de la date de fin d'exercice	Capital restant dû de fin d'exercice (en millions d'euros)	Capital amorti (en millions d'euros)	Intérêts (en millions d'euros)	Annuité (en millions d'euros)
2020	96,74	10,06	1,04	11,10
2021	101,68	10,06	0,91	10,97

À la fin de l'année 2021, la Ville a remboursé 10,06 M€ de capital au titre de l'exercice écoulé. La Ville de Caen a par ailleurs mobilisé 15 M€ dans le cadre du financement de ses investissements :

En mars 2021 :

- 5,5 M€ à taux fixe 0,36% sur 15 ans avec la Banque Postale

En décembre 2021 :

- 5 M€ à taux fixe 0,50% sur 15 ans avec la Caisse d'Épargne
- 4,5 M€ à taux fixe 0,46% sur 15 ans avec la Banque Postale

Ainsi sur la base de la population INSEE 2021 (107 686 habitants), l'encours est de 944 € par habitant au 31 décembre 2021 contre 900 € au 31 décembre 2020.

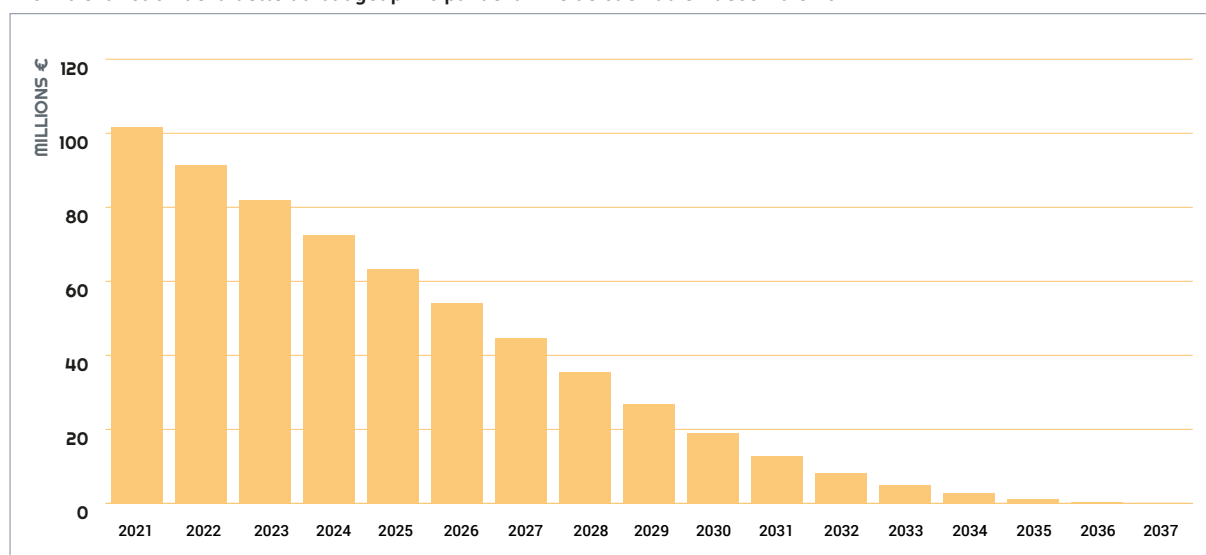
Les frais financiers baissent de 12,5 % passant de 1,04 M€ à 0,91 M€ avec un taux moyen de la dette au 31 décembre

2021 qui atteint 0,86 % contre 0,98 % au 31 décembre 2020. Pour information, le taux moyen de la dette s'établit pour l'ensemble des collectivités locales de la strate des communes de plus de 100 000 habitants à 1,73 % en 2021 (source : Finance Active, calculé sur un panel de plus de 100 collectivités). Le bon niveau du taux moyen de la Ville de Caen est lié à un encours en taux variable performant et à une évolution favorable des taux de marché.

L'annuité de la dette pour 2021 se décompose donc entre les intérêts de 0,91 M€, et le remboursement du capital à 10,06 M€, soit un total de 10,97 M€. L'annuité atteint 101,88 € par habitant.

Le profil d'extinction de la dette de la Ville de Caen, présenté dans le graphe ci-dessous est sain et équilibré

Profil d'extinction de la dette du budget principal de la ville de caen au 31 decembre 2021



2.1.1 LA DESCRIPTION DU PORTEFEUILLE DE DETTE EN 2021

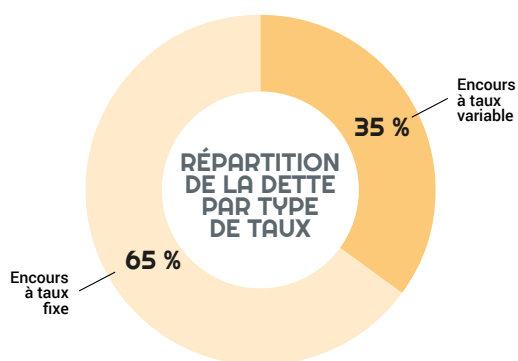
Le portefeuille de dette de la Ville de Caen comporte 56 emprunts au total :

- 27 emprunts à taux fixe pour un capital restant dû de 66,33 M€,
- 29 emprunts à taux variables pour un capital restant dû de 35,35 M€;

Dont 2 emprunts révolving (renouvelables) pour un capital utilisé à hauteur de 5,67 M€.

2.1.2 LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS

Type	% d'encours 2021	% d'encours 2020	Variation en %
Fixe	65,24%	59,36%	+ 9,91%
Variable	30,94%	35,83%	- 13,65%
Livret A	3,82%	4,81%	- 20,58%



Fin 2021, la dette est positionnée à 65,24 % à taux fixe et 34,76 % à taux variable. La répartition de l'encours est le résultat des choix historiques de la Ville de Caen avec un objectif de profiter au mieux du contexte de ces dernières années avec des taux d'intérêts au plus bas.

En raison des taux de marché sur des emprunts d'une durée de 10 ou 15 ans qui se stabilisent à des niveaux très bas, la Ville de Caen a réalisé en 2021 l'ensemble de ses financements à taux fixe à hauteur de 15 M€.

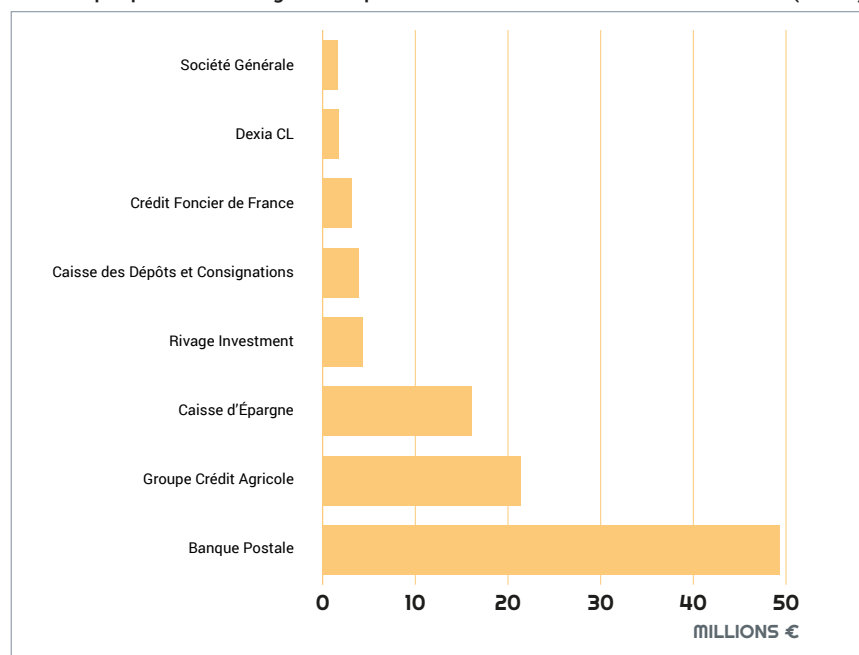
2.1.3 LA DIVERSIFICATION DE L'ENCOURS

La Ville a mobilisé 15 M€ en 2021 auprès de la Banque Postale et de la Caisse d'Épargne.

9 banques détiennent chacune entre 2% et 49% de la dette de la Ville assurant ainsi un socle sécurisé de diversification de l'encours.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition de l'encours à fin 2021 :

Encours par prêteur du Budget Principal de la Ville de Caen au 31 décembre 2021 (en M€)



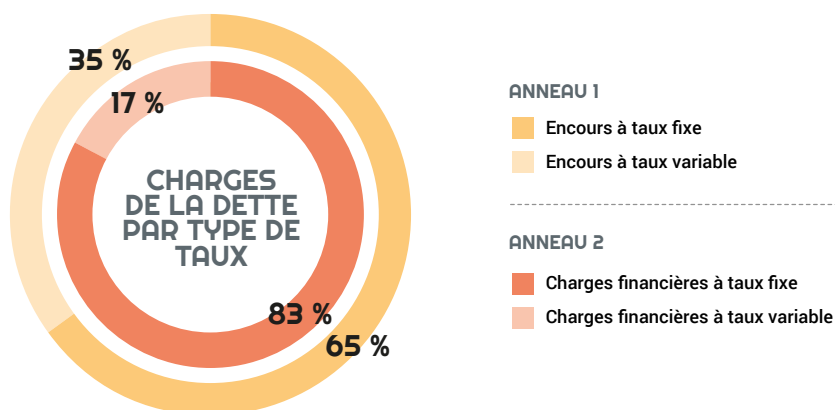
2.1.4 LA GESTION DE LA CHARGE DE LA DETTE

Les intérêts de la dette réglés à l'échéance se sont élevés à 0,91 M€ au 31 décembre 2021 en baisse de 12,5% par rapport à 2020 (1,04 M€). En effet, la dette de la Ville de Caen a bénéficié de l'effet favorable induit par le niveau bas des taux.

Le graphique ci-dessous présente la part des charges financières de l'encours à taux fixe et de l'encours à taux variable. En d'autres termes, l'encours à taux fixe représente 65% de l'encours global de la dette du Budget Principal. L'encours à taux fixe coûte 83% des charges financières tandis que la part de l'encours à taux variable ne coûte que 17%

des charges financières en représentant 35% de l'encours. Ceci s'explique par des conditions du marché en notre faveur de la collectivité : l'encours à taux variable de la collectivité bénéficie des index à leur plus bas niveau depuis 2008.

Grâce à une stratégie de gestion de dette optimisée, diversifiée et assise sur une qualité de crédit reconnue par les prêteurs, la Ville de Caen bénéficie de conditions de financements avantageuses lui permettant de réaliser de bonnes performances comparativement à un grand nombre de collectivités.



2.1.5 LA GESTION DU RISQUE

L'exposition de la dette de la Ville de Caen présente un profil sécurisé puisque l'encours dont les risques sont nuls (classé A1 selon la charte Gissler) représente 100% de l'encours total. La typologie Gissler permet de présenter la ventilation de l'encours en fonction de son exposition

au risque selon deux dimensions : la nature des indices classés de 1 à 6 (6 correspondant au plus risqué) juge de la volatilité des indexations et la structure de l'emprunt classé de A à F mesure l'effet de levier (F correspondant aux structures avec un fort potentiel d'effet de levier).

2.1.6 ANALYSE DE LA DETTE APRÈS RETRAITEMENT DE LA DETTE RÉCUPÉRABLE

FOCUS SUR LA DETTE RÉCUPÉRABLE

Pour mémoire au 1^{ER} janvier 2017, la communauté urbaine Caen la mer exerce de plein droit, sur l'ensemble de son périmètre, toutes les compétences fixées au I de l'article L.5215 du CGCT, et notamment la compétence liée à la voirie. Le transfert des dépenses de voirie est un transfert de budget qui doit s'accompagner d'un transfert de la dette liée au financement de ses anciennes compétences, venant impacter le calcul de l'attribution de compensation des communes. Ainsi, lorsque les emprunts à transférer ne sont pas individualisables ou non affectés et de ce fait, non transférables directement à la communauté urbaine, il a été proposé la mise en œuvre d'une démarche dite de dette récupérable. Une étude a été réalisée pour déterminer la part de financement par emprunt sur les 10 dernières années de 2006 à 2015 inclus, pour chaque commune concernée, dont la Ville de Caen. Un encours de 27,64 M€ a ainsi pu être reconstitué définissant la part d'intérêts et de capital qui seront reversés à la Ville de Caen par la communauté urbaine sur 15 ans de 2017 à 2031. Un taux d'intérêt moyen de 2,5% représentant la valeur médiane entre la période écoulée et les taux actuels a été appliqué sur la période. Le transfert de dette prend ici la forme d'une créance de la Ville de Caen sur la communauté urbaine Caen la mer qui se traduit par le remboursement à la Ville de Caen des annuités en capital et en intérêt jusqu'à extinction. Il est donc convenu que la communauté urbaine Caen la mer, remboursera chaque année en deux versements à la commune la part des annuités d'emprunts affectés au financement de la compétence voirie jusqu'à extinction de celle-ci.

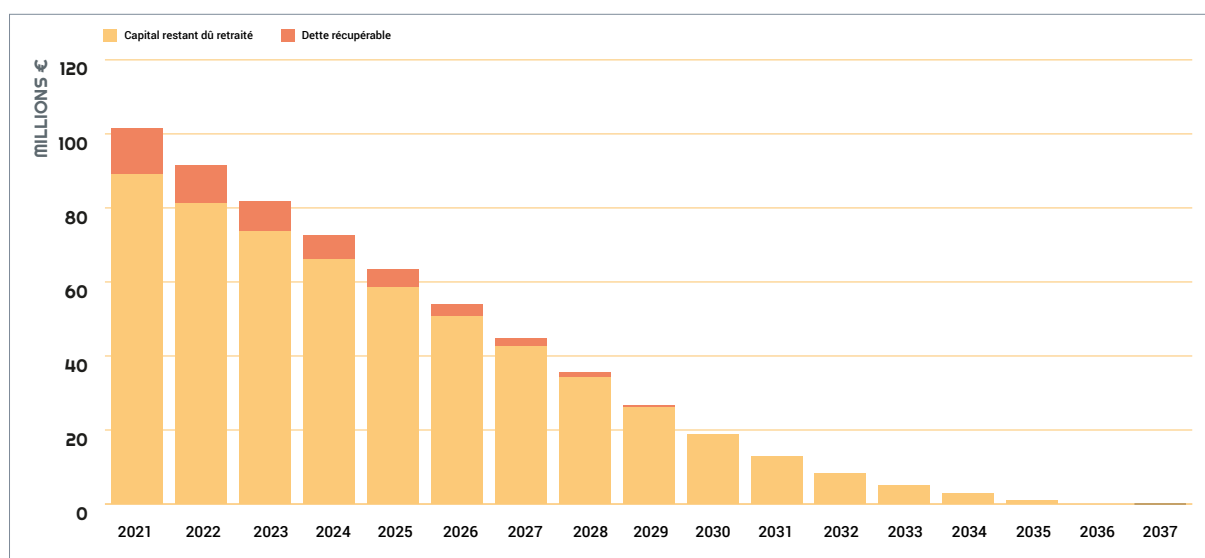
Par conséquent, l'état de la dette de la ville de Caen « retraitée » de la dette récupérable est retranscrit dans le tableau ci-après :

	Avant remboursement de la dette récupérable (en millions d'euros)	Dettes récupérables de 2021 (en millions d'euros)	Après remboursement de la dette récupérable (en millions d'euros)
Capital restant dû au 31/12/2021	101,68	12,67	89,01
Capital amorti	10,06	2,53	7,53
Intérêts	0,91	0,38	0,53
Annuité	10,97	2,91	8,06

Ainsi, à partir de 2017, la communauté urbaine prend en charge un encours de 27,64 M€ de la Ville de Caen sur une durée de 15 ans. Au 31 décembre 2021, le capital restant dû de la dette récupérable est de 12,67 M€.

Fin 2021, déduction faite de la dette récupérable, le capital restant dû retraité de la Ville de Caen est de 89,01 M€, le capital amorti de 7,53 M€ et les intérêts 0,53 M€, soit une annuité de 8,06 M€.

Profil d'extinction de la dette après retraitement de la dette récupérable du budget principal de la Ville de Caen au 31 décembre 2021



2.2 LE BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE

Année de la date de fin d'exercice	Capital restant dû de fin d'exercice (en millions d'euros)	Capital amorti (en millions d'euros)	Intérêts (en millions d'euros)	Annuité (en millions d'euros)
2020	0,549	0,053	0,012	0,065
2021	0,494	0,054	0,011	0,065

L'encours du Budget annexe Théâtre correspond à un emprunt de 0,84 M€ en taux fixe à 2,08% sur une durée de 15 ans et qui a été souscrit en 2014. L'annuité

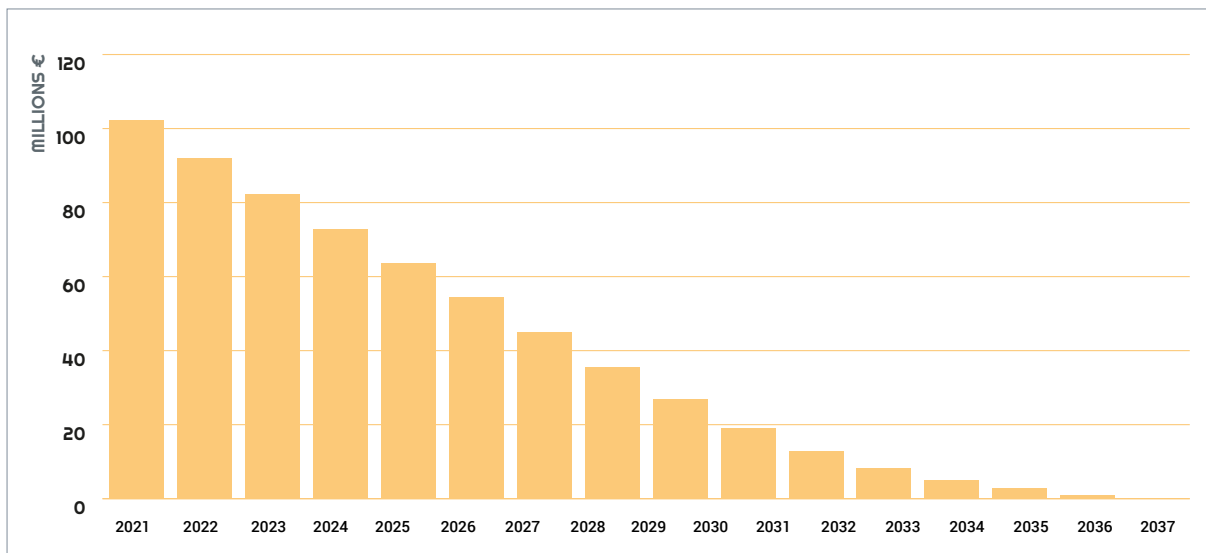
de cette dette pour 2021 se décompose donc entre les intérêts de 0,011 M€, et le remboursement du capital à 0,054 M€, soit un total de 0,065 M€.

2.3 LE BUDGET CONSOLIDÉ

L'encours du Budget annexe Théâtre représente moins de 1% de l'encours de la Ville de Caen au 31 décembre 2021. Le profil d'extinction de la dette consolidée de la Ville de Caen, présenté

dans le graphique ci-dessous, n'est donc pas impacté par l'encours du Budget annexe Théâtre. Il reste sain et équilibré.

Profil d'extinction de la dette du budget principal de la ville de Caen au 31 décembre 2021



©François Decaens

3. LA GESTION DE LA TRÉSORERIE

Le tableau ci-dessous reprend en détail les conditions d'octroi de la ligne de trésorerie de la Ville de Caen. Cette ligne est renouvelée tous les ans au mois d'avril.

Analyse du taux d'utilisation moyen de la ligne de trésorerie de la Ville de Caen

	Conditions du 9 avril 2020 au 8 avril 2021	Conditions du 6 avril 2021 au 5 avril 2022
Banque	Caisse d'épargne	Caisse d'épargne
Montant	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €
Durée	12 mois	12 mois
Taux	Variable	Fixe
Index	Eonia	
Marge	0,17%	0,14%
Paiements des intérêts	Facturation mensuelle	Facturation mensuelle
Frais de dossier	0%	0%
Forfait de gestion	0%	0%
Commission d'engagement (ou de confirmation)	22 337 228,56 0,048% (7 200 €)	18 377 413,53 0,03% (4 500 €)
Commission de non-utilisation	0%	0%
Conditions de remboursement anticipé	Remboursement des fonds mis à disposition à tout moment	Remboursement des fonds mis à disposition à tout moment

La ligne de trésorerie n'a pas été utilisée sur l'année 2021.

COÛT TOTAL DE LA LIGNE DE TRESORERIE 4 500 € en 2021 (contre 9 679,19 € en 2020)

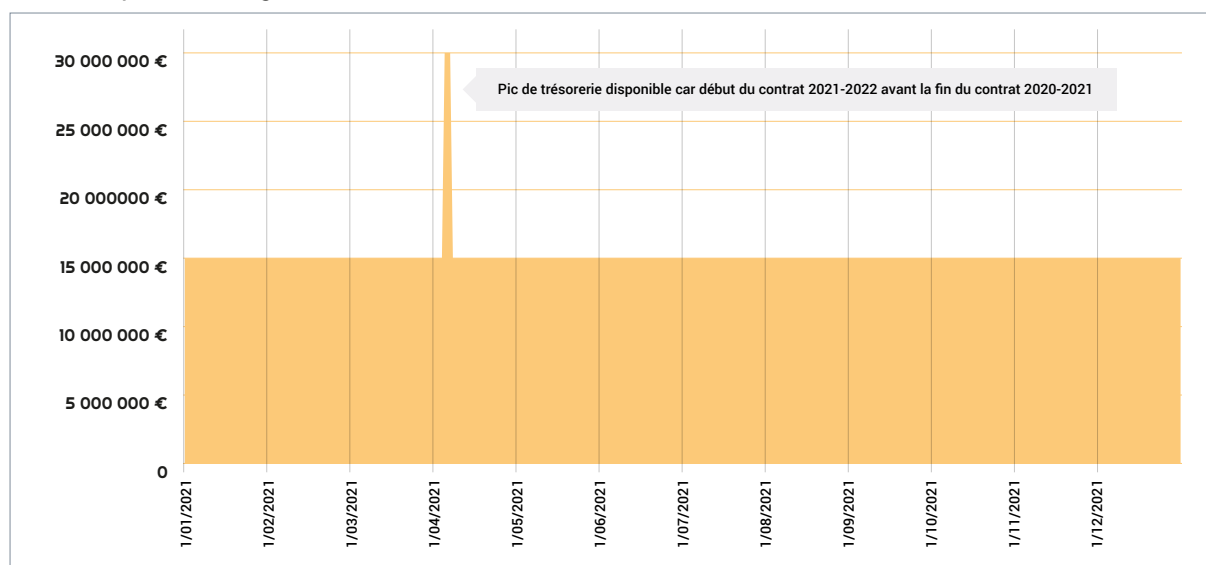
(y compris la commission d'engagement)

Taux moyen d'utilisation de la ligne actuelle sur l'année 0 % (contre 21,95 % en 2020)

Soit un taux de non-utilisation de 100 %

L'objectif de la gestion de la trésorerie est d'assurer la couverture à tout moment du décalage entre les encaissements et les décaissements. Cela implique un niveau d'encaisse suffisant pour répondre aux besoins opérationnels de la Ville de Caen. Cette dernière a mobilisé en avril 2021 une ligne de trésorerie à hauteur de 15M€ auprès de la Caisse d'Epargne. Le taux moyen d'utilisation de la ligne de trésorerie en 2021 est de 0 %. Pour rappel, il était de 21,95 % en 2020.

Encours disponible de la ligne de trésorerie



4. CONCLUSION

En 2021, la Ville de Caen a mobilisé 15M€ en 3 emprunts distincts à taux fixe auprès de deux établissements bancaires et a remboursé 10,06M€ de capital. Ce qui représente un endettement supplémentaire de 4,94M€ dans un contexte favorable de taux bas et par conséquent un capital restant dû au 31 décembre de l'année de 101,68M€.

À noter que le remboursement des intérêts a baissé de 12,5% par rapport à l'année 2020.

Le taux moyen de la dette de la Ville de Caen en 2021 est de 0,86%, soit nettement inférieur au taux moyen des collectivités de même strate qui affichent un taux moyen de leur dette à 1,73%.

Le budget théâtre, représentant moins de 1% de l'encours de la Ville de Caen, n'a aucun impact sur l'encours du budget consolidé qui reste sain et équilibré.

Enfin, la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée sur l'année 2021, reflet d'une bonne gestion de la trésorerie.

